

Devenir délégué à la CCNUCC : ce qu'il faut savoir



Supported by:
Federal Foreign Office
on the basis of a decision
by the German Bundestag



INTERNATIONAL
CLIMATE
INITIATIVE



Deuxième édition

Table des matières

Avant-propos par Madeleine Diouf Sarr, Présidente du Groupe des PMA	3
Auteures et remerciements	4
Comment utiliser cette boîte à outils	5
1. Comprendre la CCNUCC	6
La CCNUCC	6
Le Protocole de Kyoto	8
L'Accord de Paris	9
1.1 Sessions de négociation	10
COP-CMP-CMA	10
Organes subsidiaires	14
2. Avant de partir	16
Enregistrement	16
À quoi ressemble une délégation type	16
Déroulement typique des deux semaines de la COP	17
2.1 Préparer votre première session	18
Familiarisez-vous avec le code de conduite de la CCNUCC	18
Connaissez les textes de la CCNUCC, du protocole de Kyoto et de l'accord de Paris	18
Planification	21
Ce qui s'est passé jusqu'à présent	21
Apprenez à connaître le site web de la CCNUCC	21
2.2 Conseils pratiques pour bien vous préparer	24
3. Qui est qui ?	25
3.1 Guide des groupes de négociation	25
3.2 Qui est qui dans le processus de négociation	27

4. Avant le début de la COP	28
4.1 Réunions préparatoires	28
4.2 En arrivant aux négociations	29
Trouver votre chemin	29
Arriver aux sessions des organes subsidiaires	29
Où est-ce que ça se passe ?	30
5. Guide des négociations	31
5.1 Qu'est-ce qui vous attend dans les différentes réunions ?	31
Réunions formelles	31
Réunions informelles (« consultations informelles »)	33
Réunions de coordination	36
Réunions bilatérales	36
L'agenda imaginaire d'une négociatrice africaine des PMA	38
5.2 Les résultats : de quoi s'agit-il ?	40
Les décisions	40
La rédaction des textes	40
Les conclusions	42
5.3 Manifestations parallèles aux négociations	43
Ateliers et manifestations commanditées	43
Manifestations parallèles	43
Conférences de presse	44
Les observateurs	44
5.4 Comment emporter une décision	48
5.5 Conseils pratiques : pendant la session	49
6. Ressources utiles	50
Nos boîtes à outils	50
En ligne	50
Sur X (anciennement Twitter)	51

Avant-propos

En tant que Présidente du Groupe des pays les moins avancés (PMA), je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les négociateurs qui nous rejoignent. Représenter les PMA dans les négociations de la CCNUCC est une énorme responsabilité. Il ne s'agit pas simplement d'argumenter des points de vue autour d'une table de négociation : il faut se battre et défendre l'avenir de nos nations, qui sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.

Devenir un délégué à la CCNUCC n'est pas toujours simple. On peut parfois être pris par le découragement, même lorsqu'on est un négociateur chevronné. Le changement climatique est un phénomène aux dimensions multiples, qui met en jeu diverses problématiques internationales. Cela rend le sujet complexe à négocier. Faire ses débuts à la CCNUCC est le moment le plus délicat ; néanmoins, en faisant preuve de ténacité, vous pourrez réellement avoir un impact significatif.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'IIED pour ses efforts soutenus visant à autonomiser les leaders émergents des PMA dans le domaine du climat. Le présent guide, Devenir délégué à la CCNUCC : ce qu'il faut savoir, devrait être une lecture indispensable pour tout nouveau négociateur. Mes plus sincères remerciements vont également au PNUE, au PNUD, à l'IKI et à toutes les autres organisations qui contribuent à cette inestimable initiative.

Au-delà de tous les documents et des dossiers politiques, nous portons entre nos mains l'espoir et l'avenir de millions de personnes. Faisons en sorte que cela compte.

Madeleine Diouf Sarr

Présidente du Groupe des Pays les moins avancés de la CCNUCC (2023), Sénégal



Les auteures

Janna Tenzing (janna.tenzing@iied.org) était chercheuse au sein du groupe sur le changement climatique de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).

Fatou Diabate est chercheuse au sein du groupe sur le changement climatique de l'IIED.

Lina Yassin est chercheuse au sein du groupe sur le changement climatique de l'IIED.

Tasneem Sied Ahmed est chercheuse dans le domaine de l'environnement et du développement. Elle suit la thématique des pertes et préjudices lors des négociations climatiques de l'ONU.

Cette publication a vu le jour grâce au soutien conjoint d'ONU Environnement et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui œuvrent à renforcer la capacité des Pays les moins avancés (PMA) à participer concrètement et efficacement aux processus intergouvernementaux liés au climat. Ce programme conjoint était financé par le Fonds pour les Pays les moins avancés. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ONU Environnement et le PNUD tiennent à exprimer leur reconnaissance envers les auteures de cette publication.

Le contenu de cette publication ne représente en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion du FEM, d'ONU Environnement, du PNUD ou de tout autre organisme, auteur, contributeur ou éditeur, appartenant ou non au Système des Nations Unies, sur le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de son appartenance, pas plus que la mention d'une entreprise ou d'un produit n'implique une approbation ou une recommandation. L'utilisation de la présente publication à des fins publicitaires, quelles qu'elles soient, est interdite.

La mise à jour 2023 de la présente publication a été rendue possible grâce à l'Initiative Climatique Internationale (IKI) avec le soutien du ministère fédéral des Affaires étrangères allemand.

Remerciements

Les équipes chargées de l'actualisation du présent guide tiennent à remercier : Brianna Craft et Anna Schulz pour leurs commentaires détaillés portant sur les modifications apportées au texte ; Laura Jenks pour ses conseils ; Jérémy Davis pour son soutien durant tout le processus. Toutes les erreurs éventuelles incombent aux auteures ou à l'équipe de mise à jour.

Comment utiliser cette boîte à outils

Quand on participe pour la première fois aux négociations de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur le climat, surtout s'il s'agit d'une session de la Conférence des Parties (COP), on peut facilement être en proie au découragement. Peuplée de multiples réunions parallèles et d'une forêt d'acronymes et de jargon, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est un processus d'une complexité redoutable et redoutée.

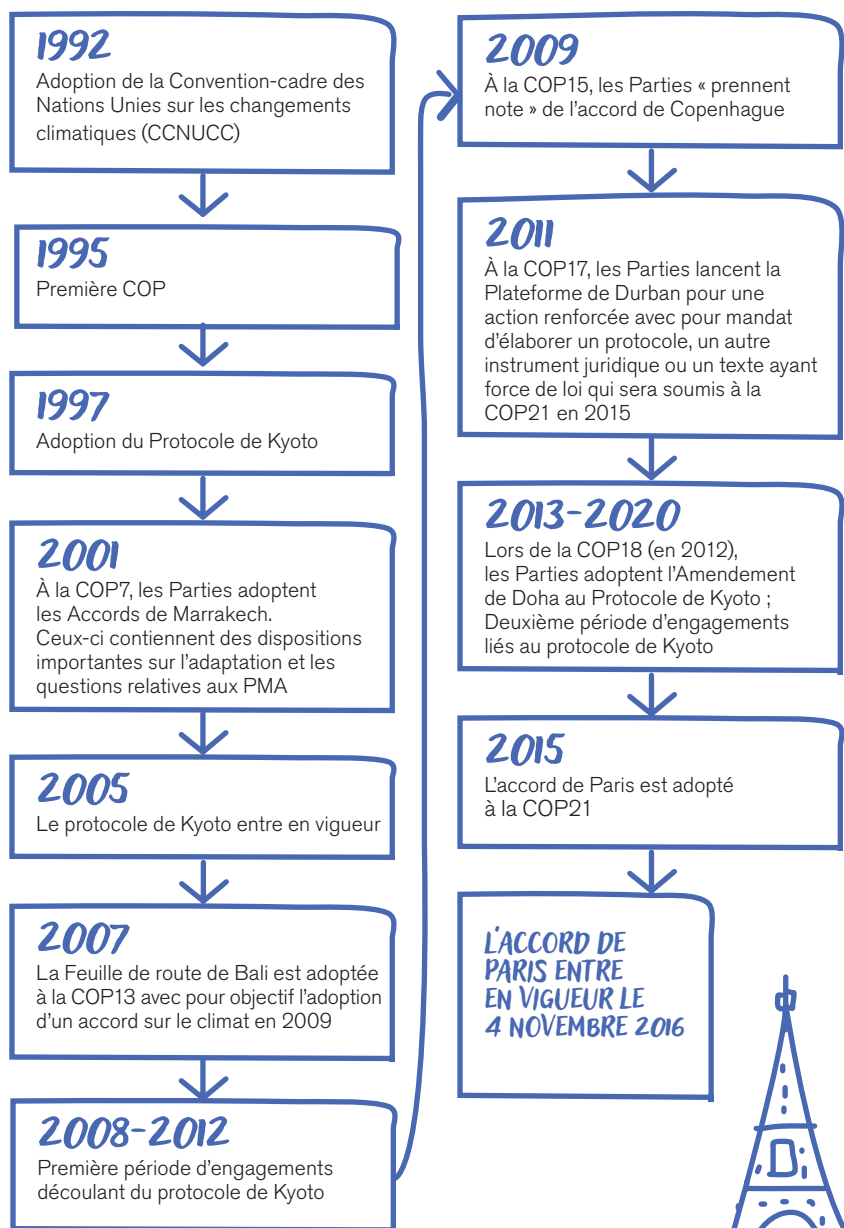
Cette boîte à outils est faite pour aider les délégués débutants, en particulier ceux issus des pays les moins avancés (PMA), à naviguer entre les sessions. Elle se concentre sur le processus, plutôt que sur le contenu des négociations, et offre quelques conseils d'initiés pour survivre à ces jours (et à ces nuits) de travail.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon d'utiliser cette boîte à outils. Passez d'une section à l'autre ou lisez-la d'un bout à l'autre, c'est vous qui choisissez.

Nous vous suggérons cependant d'utiliser cette boîte à outils en parallèle avec sa publication-sœur, le Manuel de terminologie des négociations sur le climat. Ce lexique bilingue vous permettra d'utiliser le langage des négociations de la CCNUCC à bon escient. Il est disponible gratuitement sur le site web de l'IIED en anglais (<https://www.iied.org/10148iied>) et en français (<https://pubs.iied.org/10148fiied>). Une liste de sigles et acronymes très complète y figure également ; elle n'est donc pas répétée ici.



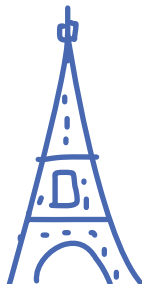
1. Comprendre la CCNUCC



La CCNUCC

La **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** est un traité international dont les signataires se sont engagés à coopérer pour limiter la hausse de la température de la planète et lutter contre les effets néfastes des changements climatiques qu'on ne pourra éviter. Elle a été adoptée en 1992 et elle est entrée en vigueur en 1994 (voir la chronologie ci-contre). Il y a actuellement 198 Parties à la CCNUCC : 197 États et l'Union européenne (UE) qui a ratifié la Convention en bloc.

En vertu de la Convention, les pays développés sont chargés de prendre les devants dans la lutte contre les changements climatiques, compte tenu du fait qu'ils sont historiquement à l'origine du réchauffement. Ces pays sont énumérés à l'annexe I de la convention (souvent dénommée Parties ou pays « visés à l'annexe I »). Il s'agit des pays qui étaient membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1992 ainsi que de la Fédération de Russie et des pays d'Europe centrale et orientale, considérés à l'époque comme des économies en transition. Les pays visés à l'Annexe II ne comprennent pas de pays dont l'économie est en transition. Les Parties visées à l'Annexe II ont pris l'engagement, au titre de la Convention, de financer, développer et partager (transférer) la technologie. Les pays en développement seront souvent désignés sous le nom de « Parties ou pays non visés à l'Annexe I » (tinyurl.com/ydyeszwr). Le texte intégral de la CCNUCC est disponible en ligne dans les six langues officielles de l'ONU : tinyurl.com/4wn68ude



« L'objectif ultime de la Convention... est de stabiliser... les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. »

Art. 2 CCNUCC

Pourquoi les pays sont-ils appelés « Parties » ?

La CCNUCC est un traité international signé par 198 pays. Juridiquement parlant, tout pays qui signe un traité est considéré comme un participant ou « partie » au traité. Cela signifie que la partie exerce les droits et respecte les obligations prévues par le traité.

Dans le cas de la CCNUCC, cette logique s'applique aussi.

Les 198 Parties à la Convention se réunissent chaque année pour une Conférence des Parties (COP) afin de convenir des actions à mettre en œuvre pour tenir leurs engagements. La COP est l'organe décisionnel suprême de la CCNUCC.

Entrée en vigueur de la CCNUCC

Avant qu'un traité international ne puisse entrer en vigueur, il doit être ratifié par les pays concernés. En déposant un « instrument de ratification » (en l'occurrence auprès du Secrétaire général des Nations Unies) un État indique qu'il accepte d'être lié par un traité multilatéral et qu'il a entrepris toutes les démarches nécessaires à l'interne pour transposer le traité dans sa propre architecture juridique.

Les conditions précises d'entrée en vigueur sont précisées dans le traité. La Convention est entrée en vigueur 90 jours après la ratification de l'accord par sa 50^e Partie (soit le 21 mars 1994).

Langues de travail

Les six langues officielles des Nations Unies sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Tous les documents officiels (le texte des accords, les décisions, les rapports, par exemple) sont disponibles dans les six langues. En séance plénière (voir p. 31), l'interprétation simultanée est disponible et les Parties peuvent présenter leurs déclarations ou intervenir dans n'importe laquelle de ces six langues. Dans les contextes de négociation moins centraux, y compris les groupes de rédaction, on parle anglais sans interprétation. Tous les délégués des Parties doivent connaître la terminologie (et les sigles) de la CCNUCC en anglais s'ils veulent pouvoir participer efficacement aux négociations.

Pour plus d'informations sur le processus de ratification, voir : Abeyasinghe, A et Prolo, C (2016) *Entrée en vigueur de l'Accord de Paris : la procédure légale*. IIED, Londres.

Pour plus d'informations sur la terminologie, voir : Abeyasinghe, A, Prolo, C et Tenzing, J (2015) *Manuel anglais-français de terminologie des négociations sur le climat*. IIED, Londres.

Le Protocole de Kyoto

Lors de la première COP, les Parties ont convenu de renforcer la coopération à l'échelon mondial pour faire face aux changements climatiques. Cela a abouti au Protocole de Kyoto, adopté en 1997 à la COP3 à Kyoto, au Japon. Par ce traité ayant force de loi, les pays développés, historiquement responsables des fortes concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, se sont engagés à réduire leurs émissions de 5 % en moyenne par rapport aux niveaux de 1990 pendant la première période d'engagement (2008-2012). Le protocole de Kyoto est entré en vigueur en 2005.

Par l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, les pays développés se sont engagés à davantage de réductions, au cours de la seconde période d'engagement (2013-2020), mais cet amendement n'est pas encore entré en vigueur.

Actuellement, 192 Parties à la CCNUCC sont également Parties au Protocole de Kyoto. Ces Parties se réunissent chaque année en tant que **Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP)**. La CMP est l'organe de décision suprême du Protocole de Kyoto.

Malgré son ambition, l'efficacité du protocole de Kyoto s'est heurtée à des défis considérables. Les États-Unis, un important émetteur mondial, n'ont jamais ratifié le protocole : cette absence a fortement pesé sur son impact global. De plus, le Canada s'est officiellement retiré du Protocole de Kyoto en 2011, ce qui a encore affaibli son influence. D'autres pays clés, tels que la Russie et le Japon, ont choisi de ne pas participer à la deuxième période d'engagement.

Le texte intégral du Protocole de Kyoto est disponible en ligne dans les six langues officielles de l'ONU : tinyurl.com/z657y7vn.

Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005, 90 jours après que 55 Parties, dont suffisamment de Parties visées à l'annexe I pour représenter au moins 55% des émissions totales de CO₂ en 1990, ont déposé leur « instrument de ratification » auprès du Secrétaire général des Nations Unies (il s'agit généralement d'un document signé par le chef de l'État ou du gouvernement). La première période d'engagement du Protocole de Kyoto allait de 2008 à 2012.

La deuxième période d'engagement a débuté en 2013 et s'est terminée en 2020. L'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto comprenait de nouveaux engagements pour les pays développés parties au cours de cette période d'engagement, notamment une réduction d'émissions d'au moins 18 % par rapport aux niveaux de 1990. Il contenait également une liste révisée des émissions de GES dont ils doivent rendre compte. L'Amendement de Doha est entré en vigueur le 31 décembre 2020 après avoir passé la barre des 144 instruments d'acceptation.

L'Accord de Paris

Lors de la COP13, en 2007, les Parties ont mis en place un plan de travail connu sous le nom de Feuille de route de Bali, lequel devait aboutir à un nouvel accord sur le changement climatique à la COP15 de Copenhague en 2009. En raison de divergences d'opinions, les Parties n'ont pas adopté l' « Accord de Copenhague ». Elles se sont bornées à en « prendre note ».

Cet échec a jeté un doute sur la capacité du multilatéralisme et de la diplomatie à faire face aux changements climatiques. Cependant, à mesure que les connaissances scientifiques démontrent l'existence des changements climatiques et de leurs retombées, la pression monte pour agir à l'échelon mondial.

Les Parties ont donc redoublé d'efforts pour renforcer le régime mondial de gestion des changements climatiques à la COP17 de Durban en 2011, et fixé une date limite pour un accord universel et juridiquement contraignant avant fin 2015. **L'Accord de Paris** a été adopté le 12 décembre 2015.

L'organe de décision suprême de l'Accord de Paris est la **Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA)**. Toutes les Parties qui ont ratifié l'Accord de Paris sont représentées à la CMA.

Le texte intégral de l'Accord de Paris est disponible en ligne dans les six langues officielles des Nations Unies :

tinyurl.com/378cyj6t

Pour mieux faire face aux changements climatiques à l'échelon planétaire, l'Accord de Paris vise à :

- (a) maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels, reconnaissant que cela réduirait considérablement les risques et les effets des changements climatiques ;
- (b) renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et promouvoir la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ;
- (c) rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution allant vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Entrée en vigueur de l'Accord de Paris

L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016, 30 jours après la date à laquelle au moins 55 Parties représentant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre ont déposé leur instrument de ratification. Lors de la Conférence des parties de Katowice, en Pologne (COP24) de décembre 2018, les parties se sont accordées sur une feuille de route portant sur la mise en œuvre de l'accord (appelée « Paris Rulebook » – c'est-à-dire manuel d'opération de Paris). Le Rulebook a été finalisé en novembre 2021 lors de la COP26 de Glasgow, en Écosse.

1.1 Sessions de négociation

Les sessions de négociation ont pour but de permettre aux Parties d'examiner à intervalles réguliers la mise en œuvre de la Convention et les autres instruments juridiques adoptés. La COP, la CMP et la CMA adoptent des décisions permettant de progresser dans la mise en œuvre des engagements.

COP-CMP-CMA

La COP se réunit chaque année, généralement en novembre ou en décembre. Chaque session de la COP porte un numéro. Ainsi, la première Conférence des Parties, qui a eu lieu à Berlin en 1995, est la COP1. Les COP récentes sont souvent désignées par le nom de la ville où elles se sont déroulées.

La CMP s'est réunie aux côtés de la COP depuis 2005, l'année de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. La CMP adopte des décisions pour faire progresser la mise en œuvre du Protocole sous tel ou tel angle.

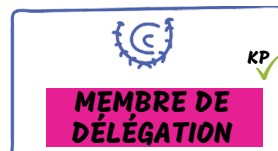
La CMA s'est réunie pour la première fois conjointement avec la COP22 et la CMP12 à Marrakech, après que le traité est entré en vigueur le 4 novembre 2016. L'AMC adopte des décisions pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Chaque année, on élit une Partie à la présidence de la COP-CMP-CMA. La présidence doit revenir tour à tour à chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies (le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États). Le pays qui exerce la présidence est généralement aussi celui qui héberge la COP-CMP-CMA (qu'on appelle simplement la COP). La session dure deux semaines.

Les dernières sessions de la COP sont disponibles en ligne : tinyurl.com/mry9n63f

Avant chaque session de la COP, une semaine de préparation permet aux groupes de négociateurs de se rencontrer (voir page 28)

Toutes les Parties à la CCNUCC ne sont pas parties au Protocole de Kyoto. Les Parties à la CCNUCC mais non au Protocole de Kyoto peuvent assister et participer aux réunions du CMP, mais ne peuvent pas voter. Les États-Unis d'Amérique et le Canada ne sont pas Parties au Protocole de Kyoto. Pour savoir si une Partie a ratifié le Protocole de Kyoto, il suffit de regarder la partie droite de leur badge : les Parties ayant ratifié le Protocole portent une marque « KP » soulignée d'une coche verte.

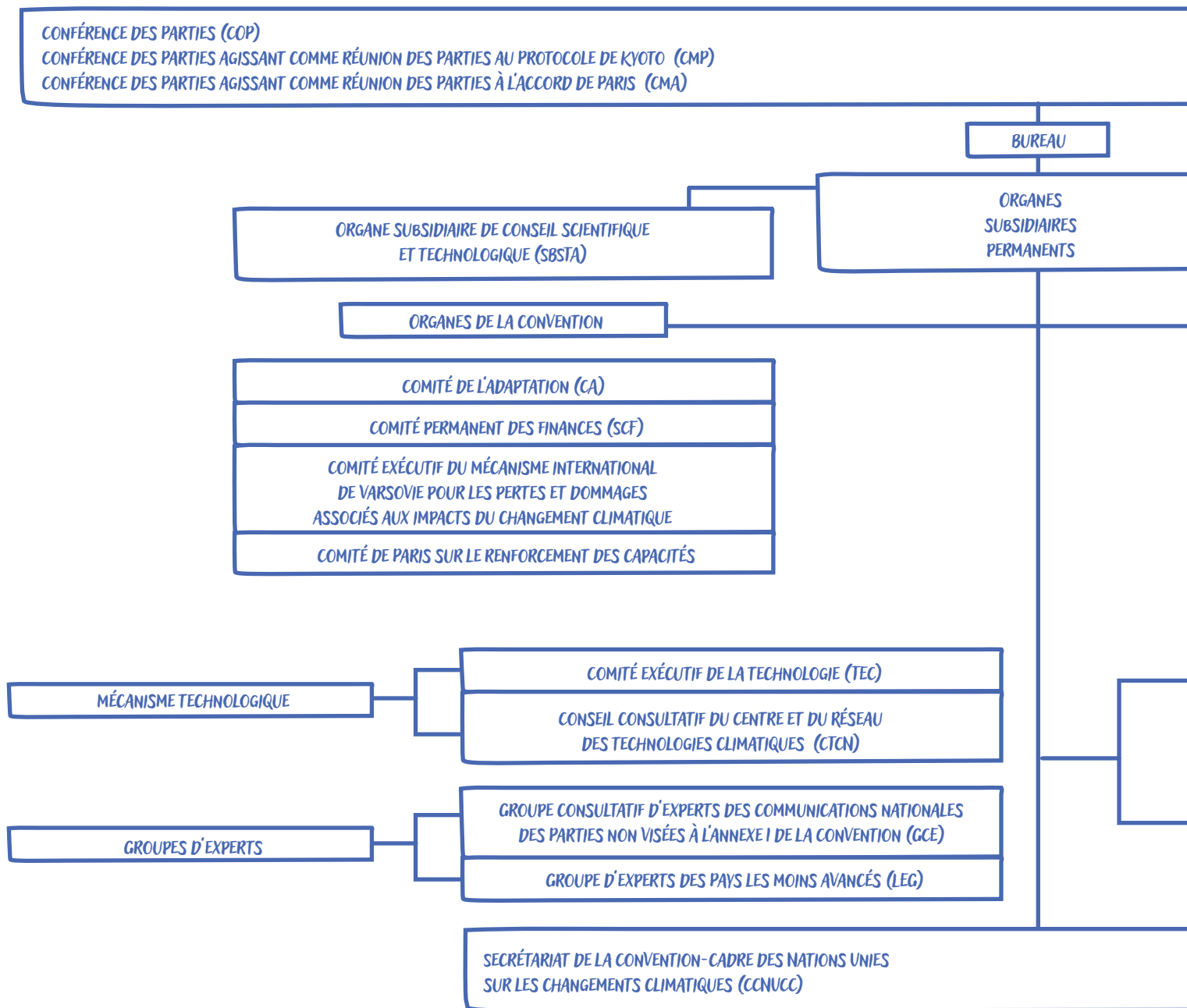


Participer aux discussions de la CMA

En date du 5 octobre 2016, 74 Parties à la Convention représentant 58,82 % du total des émissions mondiales de GES avaient ratifié l'Accord de Paris. Il est donc entré en vigueur 30 jours plus tard, le 4 novembre 2016. Par suite, la CMA a convoqué sa première session conjointement avec la COP22 qui a eu lieu en novembre 2016.

Comme pour la Convention et le Protocole de Kyoto, les États Parties peuvent toujours ratifier l'Accord de Paris, même après son entrée en vigueur, et participer aux réunions ultérieures de la CMA. S'ils ne le font pas, ils peuvent participer aux discussions de la CMA, mais ne peuvent pas prendre part au processus de prise de décision pour mettre en œuvre l'Accord. À la date du 20 novembre 2023, 195 Parties (soit 194 pays plus l'Union européenne) ont ratifié l'accord de Paris.

Organes de décision dans le cadre de la CCNUCC



[Empty box]

[Empty box]

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE (SBI)

ORGANES DU PROTOCOLE DE KYOTO

- COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (CDM-EB)
- COMITÉ DE SUPERVISION DE L'APPLICATION CONJOINTE (JISC)
- CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION (AFB)

MÉCANISME FINANCIER

- FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM)
- FONDS VERT POUR LE CLIMAT (GCF)

AUTRES DISPOSITIFS FINANCIERS

- FONDS SPÉCIAL POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (SCFF)
- FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (LDCF)
- FONDS POUR L'ADAPTATION (AF)

[Empty box]

Organes subsidiaires

La Convention possède deux organes subsidiaires permanents : l'**Organe subsidiaire pour la mise en œuvre (SBI)** et l'**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)** qui soutiennent la COP, la CMP et la CMA. Ces organes se réunissent en parallèle, deux fois par an : une fois à Bonn, en Allemagne (qui héberge le secrétariat de la CCNUCC) généralement en mai ou juin (on parle d'un « intersessions » ou d'une « session des SB ») et une seconde fois en marge de la COP.

Le **SBI** soutient la COP, la CMP et la CMA et veille à ce que les Parties progressent dans la mise en œuvre de leurs engagements au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris (et des décisions prises auparavant). On trouve à son ordre du jour les plans d'adaptation nationaux (PAN), les questions relatives aux Pays les moins avancés et au Fonds d'adaptation entre autres. La présidence du SBI est assurée tour à tour par les cinq groupes régionaux des Nations Unies.

Le **SBSTA** appuie la COP, la CMP et la CMA en leur fournissant des informations et des conseils opportuns sur les questions scientifiques et technologiques. On trouve par exemple à son ordre du jour des lignes directrices qui aident les Parties visées à l'Annexe I à remettre leurs rapports financiers, les questions liées à l'agriculture, et des mécanismes qui peuvent être utilisés pour mettre en œuvre les accords (par exemple, le Mécanisme pour un développement propre créé par le Protocole de Kyoto). Comme pour le SBI, la présidence du SBSTA est assurée

tour à tour par les cinq groupes régionaux des Nations Unies.

Le SBI et le SBSTA travaillent aussi **ensemble** sur des questions transversales. Par exemple, la COP27 a chargé ces deux organes d'organiser le travail conjoint quadriennal de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (décision 3/CP.27). Cela signifie que les négociations visées par ce point figureront à la fois à l'ordre du jour du SBI et du SBSTA. Ces points communs aux deux ordres du jour peuvent être numérotés de façon différente : ainsi, l'agriculture pourrait être le point n° 5 de l'ordre du jour du SBI, mais le point n° 11 pour le SBSTA

Un certain nombre **d'autres organes, institutions et groupes de travail spéciaux** ont été créés à l'appui de ces travaux. Contrairement aux deux organes subsidiaires, ils ne sont pas toujours permanents. En fonction de qui les a créés, c'est à la COP, la CMP ou la CMA qu'il revient d'examiner s'il faut renouveler leur mandat, qui dure quelques années.

La COP, la CMP ou la CMA spécifie généralement les critères d'adhésion et la fréquence des réunions de ces organes. Certains organes, tels que le Comité de l'adaptation ou le Groupe d'experts des pays les moins avancés, ont un nombre de membres limité. Les groupes de travail spéciaux relevant de la COP, de la CMP ou de la CMA sont généralement mis en place pour lancer un processus où tous les pays (qui sont parties à la Convention, au Protocole de Kyoto ou à l'Accord de Paris) sont impliqués et reçoivent un mandat et un calendrier clairs pour achever leurs travaux.

Des réunions préparatoires sont également organisées avant les sessions des Organes subsidiaires.

EXEMPLES D'AUTRES ORGANES OU INSTITUTIONS RELEVANT DE CONVENTIONS :

- Comité d'adaptation
- Centre et réseau de technologie climatique (CTCN)
- Groupe d'experts des Pays les moins avancés (LEG)
- Comité permanent des finances (SCF)
- Mécanisme international de Varsovie pour la perte et les dommages associés aux impacts du changement climatique (WIM)

EXEMPLES DE GROUPES DE TRAVAIL SPÉCIAUX :

- **Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP)** : chargé d'élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un texte ayant force de loi à la COP21 en 2015. L'ADP est arrivé au terme de sa mission lors de la COP21 avec l'adoption de l'Accord de Paris.
- **Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (APA)** : mis en place lors de la COP21 pour préparer l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et préparer sa mise en œuvre effective. Ce groupe a fonctionné de 2016 à 2018 et a joué un rôle crucial dans la définition des directives de mise en œuvre de l'accord (le « Paris Rulebook »). L'APA est arrivé au terme de sa mission lors de la COP24 de Katowice de 2018.
- **Groupe de travail spécial sur l'article 6 de l'Accord de Paris (AWG-6)** : Ce groupe a été créé en 2019 pour élaborer les règles, les modalités et les procédures du mécanisme établi par l'article 6, paragraphe 4, de l'Accord de Paris.
- **Groupe de travail spécial sur les mesures de riposte (AWG-RM)** : Ce groupe a été créé en 2019 pour mettre en œuvre le programme de travail sur l'impact des mesures de riposte au titre de la convention et de l'accord de Paris.

Les Parties peuvent décider que des groupes de travail spéciaux se réuniront en dehors des sessions de la COP ou du SB. En 2015, l'ADP s'est par exemple réuni pendant une semaine

en février, août-septembre et octobre, ainsi que pendant les sessions des Organes subsidiaires et de la COP.

2. Avant de partir

Enregistrement

Chaque Partie nomme au moins une personne « Point focal national » pour la CCNUCC. Le point focal est chargé de communiquer au Secrétariat les noms des personnes qui feront partie de la délégation du pays à la CCNUCC. Le point focal est censé le faire avant le début de la session (même pour les ministres), mais il peut également ajouter des noms à la délégation au cours d'une session. Les délégués déclarés par le point focal reçoivent automatiquement une lettre de confirmation du Secrétariat (par courriel).

Presque tous les délégués assistent à la « semaine préparatoire » (voir page 28) avant l'ouverture officielle des travaux de la COP et des organes subsidiaires.

Lorsque vous arrivez sur place (ou lorsque vous arrivez à l'ouverture de la session officielle), vous devez montrer votre passeport et votre lettre de confirmation au service d'accréditation. Vous recevrez un badge avec votre nom, votre photo et le nom de votre pays. Vous devrez le porter à tout moment. Le secrétariat scanne votre badge chaque fois que vous entrez et sortez. Le code couleur des badges vous renseigne sur l'affiliation de son porteur.

À quoi ressemble une délégation type

Il n'y a pas de nombre maximum (ou minimum) de personnes dans une délégation de Partie. Certaines Parties, en particulier des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (SIDS), ne comptent

parfois qu'une, deux ou trois personnes. Le Secrétariat de la CCNUCC paie généralement le voyage de trois délégués par Partie issue des PMA ou des SIDS pour les COP, et un à deux délégués pour les autres sessions. Les autres Parties peuvent envoyer entre 80 à 130 délégués, voire davantage. Les délégués sont généralement issus de l'administration ; il peut également y avoir des représentants d'autres secteurs (par exemple, des ONG locales, des organisations internationales, des cabinets d'avocats ou des chercheurs) qui fournissent des services d'appui technique. La délégation peut laisser ces délégués négocier au nom de son pays.

Toutes les Parties ont un chef de délégation. Le point focal n'est pas forcément le chef de la délégation. Lors des COP, et parfois lors des sessions des organes subsidiaires, les ministres se joignent à la délégation, généralement pour un « segment de haut niveau ».

Voici la signification des codes couleur des badges de la CCNUCC :



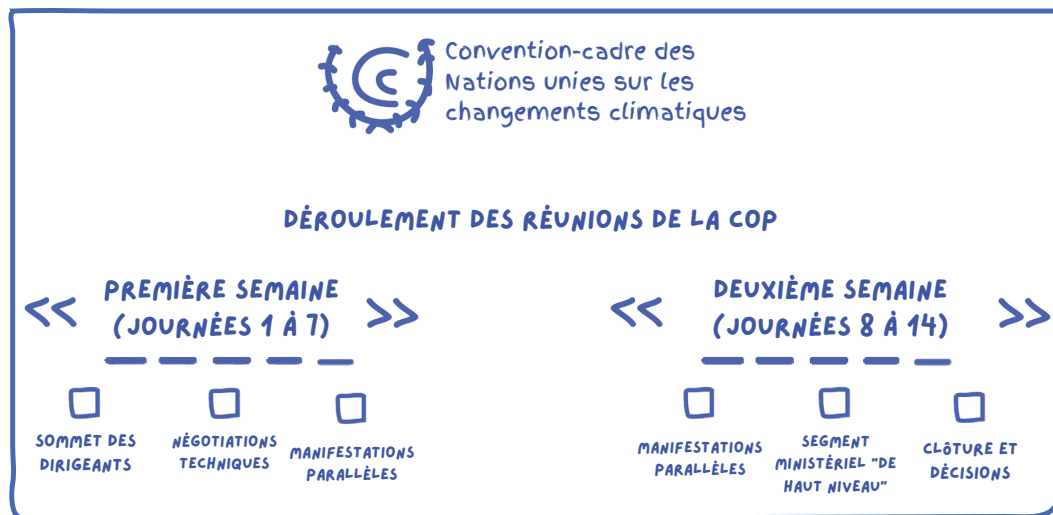
On trouvera la liste de tous les points focaux nationaux de la CCNUCC à l'adresse suivante : tinyurl.com/4bdjby42

Les délégations des Parties ont tendance à être plus importantes lors des grandes conférences (la COP15 et la COP21, par exemple).

Communications du secrétariat :

Les informations que le secrétariat de la Convention a transmises aux Parties (l'élection des membres du bureau, par exemple) se trouvent en ligne à la page Notifications du site de la CCNUCC : tinyurl.com/t3uczf27

Déroulement typique des deux semaines de la COP



Première semaine (journées 1 à 7) :

Sommet des dirigeants : Un sommet des dirigeants est parfois organisé au cours des deux premières journées de la conférence. Les présidents, premiers ministres et autres grands dirigeants internationaux y participent pour prononcer des discours et faire des annonces importantes.

Négociations techniques : L'essentiel des discussions techniques et des négociations commence alors : les délégués discutent en profondeur des points spécifiques de l'ordre du jour, en couvrant les aspects techniques et scientifiques. Les organes subsidiaires tels que le SBSTA et le SBI se réunissent également en session.

Manifestations parallèles : En marge des négociations officielles et tout au long de la conférence, de nombreux événements

parallèles sont organisés par les diverses parties prenantes. Ils mettent en lumière des sujets spécifiques liés au changement climatique et présentent les meilleures pratiques.

Deuxième semaine (journées 8 à 14):

Segment ministériel « de haut niveau » :

Ce segment, qui commence généralement vers le neuvième ou le dixième jour, voit des ministres et d'autres hauts fonctionnaires faire leurs déclarations ; les décisions politiques majeures sont souvent prises à ce moment-là.

Clôture et décisions : À la fin de la deuxième semaine, les diverses décisions et résultats de la COP sont adoptés et annoncés. Parfois, les discussions s'étendent au-delà du calendrier prévu, en particulier lorsque des points de négociation sont encore en litige.

2.1 Préparer votre première session

Familiarisez-vous avec le Code de conduite de la CCNUCC

Le Code de conduite de la CCNUCC (tinyurl.com/yntpuzzp) indique les comportements à adopter lors des événements de la CCNUCC. Ce code impose le respect des droits humains, interdit toute forme de harcèlement et met l'accent sur un comportement éthique. Toute personne participant à un événement de la CCNUCC, que ce soit en personne ou à distance, est tenue de respecter ces normes. Le non-respect de ce code peut entraîner diverses sanctions, y compris l'exclusion de l'événement. Il est essentiel que les participants se familiarisent avec ce code afin que l'atmosphère lors des réunions de la CCNUCC reste toujours respectueuse et productive.

Connaissez les textes de la CCNUCC, du protocole de Kyoto et de l'accord de Paris

L'univers de la CCNUCC est peuplé de jargon et envahi d'acronymes. Les Parties désignent des sections spécifiques de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris simplement par le numéro d'article ou même par les numéros d'alinéa à l'intérieur de ceux-ci, ou encore par un sigle ou une cote. Pour vous y préparer, veillez à avoir le texte de la Convention, du Protocole de Kyoto et de

l'Accord de Paris sous la main dans votre ordinateur (ou sur une tablette ou sur papier).

Pour survivre au jargon de la Convention :

- **L'article 2** définit l'objectif ultime de la CCNUCC (voir page 9)
- **L'article 3 fixe les Principes de la Convention, notamment :**
 - **L'équité et en fonction des responsabilités communes mais différenciées des Parties et de leurs capacités respectives :** ce principe revient à dire qu'il appartient aux pays développés parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes.
 - **L'équité intergénérationnelle :** ce principe signifie que les Parties ont le devoir de protéger le système climatique au bénéfice des générations présentes et futures.
 - **Le principe de précaution:** il incombe aux Parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Lorsqu'il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesures.

- **L'article 4** contient les engagements pris par les Parties au titre de la CCNUCC.
- **L'article 4.8** reconnaît les besoins et préoccupations spécifiques de certains pays en développement parties face aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les petits pays insulaires, les pays ayant des zones côtières de faible élévation et les pays ayant des zones arides et semi-arides.
- **L'article 4.9** reconnaît les besoins spécifiques et les situations particulières des PMA.
- **L'article 6** fait référence au renforcement de l'éducation, de la formation et de la participation du public aux questions climatiques. Cette question est maintenant également couverte par l'article 12 de l'Accord de Paris, mais on peut s'y référer en mentionnant « l'Article 6 de la Convention » ou tout simplement « l'Article 6 ».

L'Accord de Paris : pour quoi faire ?

La plupart des négociateurs s'intéressent à des questions bien précises lors des pourparlers. Il est donc utile de savoir quoi chercher. Voici, article par article, les questions dont traite l'Accord de Paris :

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Les définitions figurant à l'article premier de la CCNUCC s'appliquent à l'accord de Paris.

ARTICLE 2 : BUT

(Voir la citation page 9)

ARTICLE 3 : CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (NDC)

Les NDC sont les actions que chaque Partie décide d'entreprendre à titre de contribution à l'effort commun pour réaliser l'objectif de l'Accord. L'Accord de Paris engage toutes les Parties à communiquer leurs NDC tous les cinq ans et à monter en puissance au fil du temps. Les NDC comprennent des réductions dans les émissions de GES et peuvent aussi comprendre tout ce qui est lié à l'adaptation, au financement, à la mise au point et au transfert de technologies, au renforcement des capacités et à la transparence. Avant la COP21, la plupart des Parties ont proposé des contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) ; une fois qu'une Partie a ratifié l'Accord de Paris, son INDC devient son premier NDC, sauf indication contraire.

ARTICLE 4 : ATTÉNUATION

L'atténuation revient à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

ARTICLE 5 : PUIITS ET RÉSERVOIRS DE GES, REDD+

Les puits et les réservoirs de GES comme la biomasse, les forêts et les océans absorbent plus de GES qu'ils n'en libèrent. REDD+ est un programme-cadre de la CCNUCC relatif à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et au rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.

ARTICLE 6 : COOPÉRATION (FAISANT APPEL AUX OUTILS DU MARCHÉ OU NON)

La coopération volontaire entre les Parties permet à ces dernières d'atteindre des résultats d'atténuation ou d'adaptation plus ambitieux.

ARTICLE 7 : ADAPTATION

Il s'agit des efforts pour renforcer l'adaptation et la résilience face aux conséquences néfastes des changements climatiques.

ARTICLE 8 : PERTES ET DOMMAGES

Les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques comprennent les effets inévitables ou résiduels des changements climatiques qui n'ont pas été prévenus à l'aide des actions d'atténuation et d'adaptation actuelles ou qui n'auraient pas pu l'être.

ARTICLE 9 : FINANCEMENT

ARTICLE 10 : MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Il s'agit de promouvoir la mise au point et le transfert de technologies pour aider les pays en développement à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter tout en ne relâchant pas leurs efforts en matière de pauvreté et de développement durable.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Cet article fait référence au renforcement des aptitudes et des capacités des pays en développement pour leur permettre de faire face aux changements climatiques.

ARTICLE 12 : ÉDUCATION, FORMATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Voir l'Article 6 de la Convention

ARTICLE 13 : TRANSPARENCE DE L'ACTION ET DE L'APPUI

ARTICLE 14 : BILAN MONDIAL

Le Bilan mondial fait référence à un processus visant à tirer périodiquement le bilan de la mise en œuvre de l'Accord afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de son objet et de ses buts à long terme.

ARTICLE 15 : MISE EN ŒUVRE ET CONFORMITÉ

Pour veiller à ce que les Parties mettent en œuvre ce qu'elles ont annoncé.

Pour plus d'informations sur l'Accord de Paris, voir :

« Paris Agreement A to Z », une application mobile développée et régulièrement mise à jour par Legal Response International (LRI, legalresponse.org). L'application peut être téléchargée gratuitement sur Google Play pour les smartphones Android et sur l'App Store pour les smartphones Apple.

Planification

Les négociations se déroulent fréquemment en parallèle et il n'est possible pour personne, voire pour aucune petite délégation, de tout faire.

Le secrétariat essaie de gérer les calendriers des réunions de sorte que les négociateurs qui se penchent sur une question particulière (le financement, par exemple) ne soient pas censés se trouver dans deux (ou plusieurs) endroits à la fois.

Ce qui s'est passé jusqu'ici

Si vous connaissez déjà les thèmes, les points à l'ordre du jour ou les sous-points qui vous intéressent, il est judicieux de vous renseigner sur ce qui a déjà été décidé à ce sujet, notamment d'éventuelles décisions COP-CMP-CMA ou des conclusions du SBI ou du SBSTA. Il est utile d'avoir ces documents sous la main si vous devez participer à la rédaction de nouvelles décisions sur cette question.

Renseignez-vous sur la position de votre délégation et, le cas échéant, celle du bloc de négociation auquel elle appartient. Prenez connaissance des déclarations passées et des soumissions de votre délégation (disponibles sur le site web de la CCNUCC) et, le cas échéant, des blocs de négociation auquel elle appartient ou avec lesquels elle s'associe. Ils sont également disponibles sur le site web de la CCNUCC. (Voir page 25 pour plus d'informations sur la négociation par blocs).

Des « notes de scénario » et des « notes de réflexion » sont parfois passées par les coprésidents d'un organe spécial. Ces notes résument respectivement ce qu'ils proposent ou envisagent pour faire avancer les discussions lors de la session qui s'ouvre, et leur point de vue sur les discussions de la session précédente. Bien que sans poids sur le plan juridique, ces documents sont intéressants à lire si vous suivez les négociations dans le cadre de cet organe. Les Parties y réagiront presque certainement, soit lors de réunions bilatérales avec les coprésidents qui ont préparé la note, soit avec d'autres Parties, ou encore lors d'une des premières réunions de cet organe au début de la session officielle.

Apprenez à connaître le site web de la CCNUCC

Les informations de base sont transmises aux délégués par l'intermédiaire du point focal désigné de chaque Partie, mais elles sont également disponibles sur le site web de la CCNUCC (parfois en anglais seulement).

Le site web de la CCNUCC (<https://unfccc.int>, voir l'illustration page 23) est le portail officiel de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il contient entre autres des informations sur les processus et les réunions de la CCNUCC, l'Accord de Paris, les contributions déterminées au niveau national (NDC) des pays et les stratégies à long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ce site donne également accès à plusieurs plateformes, portails et microsites liés au changement climatique, à son actualité et aux derniers événements. Il comprend les sections suivantes, que vous devriez suivre de près en tant que négociateur :

- **Prochaine COP** : Cette section essentielle présente toutes les informations dont vous avez besoin pour la prochaine COP : calendrier des réunions quotidiennes, ordres du jour provisoires, la liste complète des événements parallèles et des pavillons, en passant par les mises à jour de la présidence, etc. Vous trouverez également ici un lien vers le site officiel de la COP.
- **Processus et réunions** : Cette section fournit des informations sur les réunions passées et à venir, sur les ordres du jour, les documents, les décisions, les rapports et les webcasts du processus de la CCNUCC et de ses organes directeurs, tels que la COP, les organes subsidiaires et les organes constitués.
- **Thèmes** : Dans cette section, vous trouverez une liste des principaux sujets relatifs au changement climatique débattus à la CCNUCC, tels que l'adaptation, le renforcement des capacités ou les questions de genre. Chaque lien pointe vers une page qui présente le sujet et propose des informations complémentaires, des liens internes et externes pertinents, des documents connexes, des événements, etc.
- **Calendrier** : Il est recommandé de consulter cette section régulièrement, car elle fournit une liste complète des réunions et événements de la CCNUCC, passés et à venir. Vous pouvez filtrer les événements par lieu, thème ou date. Chaque entrée contient un lien vers une description plus détaillée, incluant des enregistrements vidéo ainsi que les principaux résultats des derniers événements.
- **Action climatique** : Cette section présente les initiatives et les partenariats mis en place pour lutter contre le changement climatique. Elle donne accès à d'autres plateformes, événements et initiatives visant à lutter contre le changement climatique, tels que les semaines climatiques régionales.
- **Documents et décisions** : Cette section importante contient tous les documents relatifs au processus de la CCNUCC, y compris les soumissions des Parties. En tant que nouveau négociateur, il est fortement recommandé de consulter cette section et de lire les documents qui concernent vos domaines d'intérêt.
- **Nouvelles** : Cette section réunit les dernières informations et articles sur les questions et les événements liés au changement climatique. Elle comprend également des communiqués de presse, des déclarations, des discours, des avis destinés aux médias, des bulletins d'information, des blogs, des podcasts, des vidéos, des photos et des fils de réseaux sociaux.



SITE DE LA CCNUCC :
[HTTPS://UNFCCC.INT/FR](https://unfccc.int/fr)

2.2 Conseils pratiques pour bien vous préparer

ATTENDEZ-VOUS À COMMENCER TÔT, À FINIR TRÈS TARD ET À NÉGOCIER À DES HEURES INDUES



L'horaire officiel des réunions s'étend de 10h à 13h, 15h à 18h, et parfois 19h à 21h. Cependant, les blocs de négociation auxquels vous appartenez peuvent tenir des réunions de coordination entre ces sessions (habituellement à partir de 8h), et les consultations informelles peuvent se poursuivre bien au-delà de 21h (voir la section 5.1 pour plus d'informations sur les types de réunions).

Les sessions de la COP peuvent être mouvementées, en particulier pendant la dernière ligne droite, la deuxième semaine, quand tout le monde essaie de boucler les décisions avant la clôture de la COP. Il n'est pas inhabituel que les réunions soient reconvoquées à 2h du matin et durent jusqu'à 6h, pour recommencer à 8h.

SACHEZ QUE LES COP FINISSENT SOUVENT EN RETARD, JUSQU'À UNE JOURNÉE, VOIRE DEUX

C'est compliqué pour la planification des voyages et, bien sûr, cela a un coût. Certains délégués sont en mesure de modifier leurs plans de voyage à court terme, ou de planifier leur voyage afin qu'ils partent deux jours après la clôture prévue de la COP. Cependant, ce n'est pas possible pour tout le monde (et c'est plus facile pour les délégués à qui on paie le voyage). Discutez-en avec votre délégation ou l'administration dont vous dépendez.

PORTEZ DES CHAUSSURES CONFORTABLES (ET UN BAGAGE À ROULETTES)

Au fur et à mesure que le processus de la CCNUCC prend de l'ampleur, les sites de conférence se multiplient eux aussi. Les sites où se tient la COP sont immenses, et on peut supposer que vous aurez beaucoup à marcher d'un endroit à l'autre, pendant la journée et tout au long de la session.

VÉRIFIEZ LA MÉTÉO ET LA TEMPÉRATURE



Cela peut sembler évident, mais gardez à l'esprit que vous pourriez avoir à négocier toute la nuit. On peut avoir l'impression d'être en été à trois heures de l'après-midi, mais à trois heures du matin c'est autre chose. Les délégués à la COP13 de Bali ont été invités à s'habiller léger. La climatisation peut être féroce ou inexistante !

APPORTEZ UN CASSE-CROÛTE, DES BOUTEILLES D'EAU RÉUTILISABLES, DU CHOCOLAT, TOUT CE DONT VOUS AUREZ BESOIN POUR TENIR LE COUP



Vous en aurez bien besoin tout au long de la journée, mais surtout pendant les soirées, quand la cafétéria est fermée ou a été dévalisée !

3. Qui est qui ?

3.1 Guide des groupes de négociation

Les négociations autour de la CCNUCC se tiennent entre les Parties, mais bien que chaque Partie défende une « position », elles peuvent aussi négocier en groupe. Il existe un certain nombre de groupes de pays dans le processus de la CCNUCC. Certains se recourent. Ces coalitions de pays partagent généralement des intérêts communs ou, dans certains cas, des circonstances communes (caractéristiques physiques, vulnérabilité, etc.).

L'appartenance à un groupe donne du poids. Leurs membres se soutiennent aussi les uns les autres (dans les négociations et dans les couloirs). L'appartenance à un groupe est surtout utile aux petites délégations qui ne peuvent pas suivre toutes les questions et les réunions en parallèle.

Les Parties peuvent toujours prendre la parole en leur nom propre, notamment si leur point de vue national n'est pas totalement reflété par leur groupe. Si les membres d'un groupe ne s'accordent pas sur une question, ce dernier s'abstiendra de prendre position.

Le plus grand bloc de négociation est le **Groupe des 77 et de la Chine** (G77 et Chine), qui compte 134 membres, principalement des pays en développement. Le G77 et la Chine négocient également dans d'autres processus des Nations Unies, notamment à New York. La présidence tourne chaque année ; le pays qui préside le groupe à New York préside également le G77 et Chine dans le cadre du processus de la CCNUCC (www.g77.org).

Les **Pays les moins avancés (PMA)** négocient également en bloc. Ces pays sont catégorisés comme « les moins développés » au sens de l'ONU (selon des critères qui comprennent le revenu, la vulnérabilité économique aux chocs, le capital humain, etc.). Au 20 novembre 2023, on comptait 46 PMA. Ils négocient en groupe dans le système des Nations Unies au sens large, ainsi qu'au sein de la CCNUCC, mais avec un autre président. La grande majorité des PMA sont également membres du G77 et Chine (www ldc-climate.org).

L'ONU reconnaît également un groupe formé par les 40 **petits États insulaires en développement (SIDS)**. Tous les petits États insulaires en développement, à l'exception de Bahreïn, négocient sous le nom d'**Alliance des petits États insulaires (AOSIS)**. L'Alliance comprend également des entités insulaires qui ne sont pas des États Membres des Nations Unies, comme Nioué. L'AOSIS est un groupe de négociation reconnu par d'autres processus des Nations Unies. Neuf PMA appartiennent à l'AOSIS et la plupart des membres de l'AOSIS appartiennent au G77 et Chine (www.aosis.org).

Le **Groupe Afrique, ou Groupe africain de négociateurs (AGN)** est le seul groupe régional des Nations Unies qui négocie en bloc. Composé de 54 pays, il négocie en groupe les processus des Nations Unies. Le Groupe Afrique compte 34 PMA et tous font partie du G77 et Chine.

Le **Groupe arabe**, fort de 21 Parties, fait également partie du G77 et Chine.

Les 46 Pays les moins avancés :

Afghanistan	Népal*
Angola*	Niger
Bangladesh	Ouganda
Bénin*	République centrafricaine
Bhoutan*	République Démocratique du Congo
Burkina Faso	République démocratique populaire lao*
Burundi	Rwanda
Cambodge	Sao
Comores	Tomé-et-Principe*
Djibouti	Sénégal
Érythrée	Sierra Leone
Éthiopie	Somalie
Gambie	Soudan
Guinée	Soudan du Sud
Guinée-Bissau	Tanzanie
Haïti	Tchad
Îles Salomon	Timor Leste
Kiribati	Togo
Lesotho	Tuvalu
Libéria	Yémen
Madagascar	Zambie
Malawi	
Mali	
Mauritanie	
Mozambique	
Myanmar	

* Pays en voie de reclassement entre 2023 et 2026

Qui est qui ?

Les Membres de l'**Union européenne (UE)** forment un bloc de négociation et l'UE est également Partie à la Convention. Alors que dans d'autres groupes un pays préside et parle au nom du groupe, l'UE a son propre siège et son propre drapeau qu'elle utilise pour prendre la parole.

Voici une brève description d'autres groupes de pays, y compris ceux qui sont propres à la CCNUCC :

- **L'Alliance indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes (AILAC)** : Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Panama, Paraguay et Pérou (<http://ailac.org>)
- **La Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine (ALBA)** : Bolivie, Cuba, Dominique, Équateur, Nicaragua et Venezuela
- Groupe **ABU** : Argentine, Brésil, Uruguay
- Groupe **BASIC** : Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine
- La **Communauté des Caraïbes (CARICOM)** : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Monserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago (<https://caricom.org>)
- **Coalition des pays à forêts tropicales humides** : composé de plus de 40 pays et recouvrant les trois les plus grandes zones de forêt tropicale : Amazonie, Bassin du Congo et Nouvelle-Guinée (www.rainforestcoalition.org)
- **Groupe pour l'intégrité de l'environnement (EIG)** : République de Corée, Mexique, Liechtenstein, Monaco et Suisse. Les membres de ce groupe qui appartiennent aussi à l'OCDE se sont mis ensemble en 2000 parce qu'ils ne partageaient pas les positions du groupe Umbrella (voir ci-dessous) ; ils ont été rejoints plus tard par Monaco et le Liechtenstein
- **Pays en développement animés du même esprit (LMDC)** : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, État plurinational de Bolivie, Cuba, Chine, République démocratique du Congo, Dominique, Équateur, Égypte, El Salvador, Inde, Iran, Iraq, Koweït, Libye, Malaisie, Mali, Nicaragua, Pakistan, Qatar, Sri Lanka, Soudan, République arabe syrienne et Venezuela. Les LMDC sont tous membres du G77 et Chine
- **Groupe Umbrella** : Une coalition de pays développés non membres de l'UE. Bien qu'il n'y ait pas de liste officielle, le groupe Umbrella est généralement composé de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de la Fédération de Russie.

Pour en savoir plus sur les groupes de négociation sur le site web de la Convention (en anglais) : tinyurl.com/ycyps5ef

3.2 Qui est qui dans le processus de négociation ?

Le processus de la CCNUCC est soutenu par le **secrétariat de la CCNUCC**, une équipe de 500 fonctionnaires qui assurent le bon déroulement des réunions d'un point de vue logistique et fournissent une expertise technique et un appui à toutes les Parties et à tous les organes de la Convention (en fonction de leur mandat et des demandes). Le secrétariat gère également les manifestations parallèles et la participation d'organisations observatrices et intergouvernementales.

Au sommet du secrétariat de la CCNUCC, on trouve le **secrétaire exécutif ou la secrétaire exécutive**, qui est une personnalité majeure de la diplomatie climatique. Il ou elle peut au maximum effectuer deux mandats de quatre ans. Il ou elle ne joue aucun rôle dans les négociations, mais est là pour soutenir le processus et les Parties. C'est aussi la principale mémoire institutionnelle du processus de la CCNUCC.

Chaque COP est gérée par le Bureau de la COP-CMP-CMA, composé de 11 personnalités élues (« **officers** »), dont la **présidence de la COP-CMP-CMA**, les sept vice-président.es, la **présidence du SBI**, la **présidence du SBSTA** et le ou la rapporteur.e (qui communique le rapport sur le déroulement des réunions). Les membres du Bureau assistent également la présidence de la COP dans l'exercice de ses fonctions.

La **présidence de la COP** exerce, sous l'autorité de la COP-CMP-CMA, le contrôle des actes de la Conférence. Le pays qui accueille la COP (ou celui qui exerce la présidence, si ce

n'est pas le même) désignera normalement un ministre, généralement celui des Affaires étrangères ou de l'Environnement, pour présider la COP. La personne candidate est ensuite formellement élue par la COP. La personne qui siège à la présidence assure le leadership politique et veille à ce que les négociations progressent. Elle doit également veiller à la transparence du processus et à ce qu'il n'exclue personne, en consultant les Parties régulièrement. La présidence ne peut pas représenter son pays aux négociations.

La **présidence du SBI** et la **présidence du SBSTA** en dirigent les sessions. Normalement, deux coprésident.es sont nommés et élus pour superviser des **organes spéciaux** comme l'APA, l'un devant être issu d'une Partie visée à l'annexe I et l'autre d'une Partie non visée à l'annexe I, en suivant généralement le système de rotation par régions. Les président.es des SB et les coprésident.es des organes spéciaux agissent sous l'autorité de la COP-CMP-CMA et sont guidé.es par la présidence de la COP. Ils ou elles jouent un rôle-clé en veillant à ce que le volet des négociations qui leur incombe progresse et mènent de fréquentes consultations des Parties.

Les **organisations observatrices** assistent également aux conférences de la CCNUCC. Elles peuvent être issues du Système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales ou des ONG. Les organisations observatrices doivent être accréditées pour assister à une session de la CCNUCC.

Assurer l'équilibre régional :

Chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies a deux représentants au Bureau, qui compte en outre un membre issu de l'AOSIS. Le président et le rapporteur doivent être issus tour à tour des cinq groupes régionaux.

4. Avant le début de la COP

4.1 Réunions préparatoires

Au cours de la semaine précédant l'ouverture officielle de la COP et des sessions des organes subsidiaires, le secrétariat de la Convention fait en sorte que quatre blocs de négociation composés de pays en développement aient un lieu et le temps nécessaire pour tenir des réunions de « présession », ou « réunions préparatoires ». Il s'agit du groupe Afrique, des PMA, des SIDS (ou AOSIS) ainsi que du G77 et Chine. Ces réunions sont privées : seuls les délégués des Parties appartenant à l'un de ces groupes peuvent y assister.

Chaque groupe dispose de deux jours pour se réunir avant les sessions de la COP et des organes subsidiaires, et d'un jour avant les sessions plus courtes, telles que celles des organes ad hoc.

L'enchaînement des réunions débute généralement avec le groupe des PMA, suivi par des réunions simultanées du groupe Afrique et des SIDS. La semaine préparatoire s'achève avec la réunion du G77 et Chine, avant le démarrage officiel de la COP

D'autres blocs de négociation ou coalitions de pays peuvent également tenir des réunions préparatoires, mais il leur incombe de prendre leurs propres dispositions à cet égard.

Les groupes décident de l'ordre du jour des réunions préparatoires. Le président du groupe proposera normalement un ordre du jour, et les membres apporteront des amendements ou suggéreront d'autres sujets de discussion au début de la réunion. Habituellement, le président prie les principaux négociateurs (ou « coordonnateurs ») de fournir au groupe des informations actualisées sur des thèmes de négociation ou sur certains points de l'ordre du jour. La réunion abordera les questions d'importance aux yeux du groupe, les difficultés attendues, et peut-être des points de vue sur la position d'autres Parties.

Les réunions préparatoires sont importantes parce qu'elles donnent aux groupes l'occasion de prendre position sur les questions à l'ordre du jour et d'élaborer leur stratégie de négociation.

On peut aussi y assigner tel ou tel thème à certains membres du groupe, leur demander de les suivre et de former des équipes de négociation. Celles-ci sont dirigées par le coordonnateur responsable de la question, qui parlera au nom du groupe pendant les négociations.

Le « coordonnateur » a pour mandat de parler au nom de tous les membres du groupe aux négociations menées sur les questions à l'ordre du jour et dirige donc les négociations à ce sujet.

Le coordonnateur peut être le représentant de toute Partie membre du groupe. Les autres Parties membres du groupe peuvent l'assister.

Le coordonnateur doit régulièrement rendre compte des progrès accomplis au président et aux membres du groupe, et demander des conseils et des contributions au groupe.

4.2 En arrivant aux négociations

Les sessions de la COP ont lieu une fois par an, généralement en novembre ou décembre. Quelque 20 000 délégués, parfois davantage, se réunissent pour progresser vers la réalisation des objectifs de la CCNUCC.

Trouver votre chemin

Les COP ont lieu dans de grandes salles de conférence, souvent temporaires, parfois réparties dans différents bâtiments ou complexes. Le transport de l'hôtel au lieu de la réunion est normalement organisé par le pays hôte et les informations sont disponibles en ligne.

Les sites se composent généralement de plusieurs salles de réunion et espaces, y compris de grandes salles plénières, des bureaux de délégation, des « pavillons », des zones d'exposition et des stands où des organisations observatrices partagent des publications et, bien sûr, des endroits pour se restaurer et prendre un café. Il y aura également une salle informatique, des imprimantes et une connexion wifi.

Certains délégués de Partie ont des bureaux (organisés et financés par le secrétariat ou le pays hôte). Le secrétariat fournit généralement un bureau aux présidents des groupes PMA, SIDS, ANG et G77 et Chine.

Les pavillons sont de plus en plus grandioses au fil des COP. Ce sont des espaces financés par une délégation ou un groupe pour présenter des actions climatiques dans leur pays ou leur région, par exemple. Ils sont généralement ouverts à tous les délégués et peuvent servir d'espace de rencontre informel, on y trouve des publications, des petits cadeaux, des espaces pour se détendre. Certains ont des zones restreintes utilisées pour des réunions bilatérales ou comme bureaux privés. D'autres peuvent accueillir des événements parallèles.

Arriver aux sessions des organes subsidiaires

Les **sessions des organes subsidiaires (SB)** ont généralement lieu au Centre de conférence international de Bonn (WCCB), en Allemagne, ou sur le complexe de l'ONU de cette ville. La plupart des salles de réunion portent le nom allemand de villes où se trouve un office des Nations Unies.

Il y a des casiers et un vestiaire au sous-sol. Vous aurez besoin d'une pièce d'un euro.

Les plans du campus du WCCB et du complexe ONU sont disponibles en ligne : www.worldccbonn.com/en/information/general-plans

Pour trouver les salles :

Des plans imprimés montrant la disposition des salles sont normalement disponibles et affichés un peu partout. Des panneaux flèchent le chemin vers les salles de réunion principales, et le nom de la salle est indiqué sur la porte. Le pays hôte met souvent des bénévoles à disposition pour aider les délégués à s'y retrouver.

Où est-ce que ça se passe ?

Le **programme de la journée** est publié chaque matin par le secrétariat et disponible sur son site web la veille ou tôt le matin. Il est utile de passer par là pour avoir une idée des réunions prévues (manifestations parallèles officielles, réceptions, conférences de presse, etc.).

Au fur et à mesure que la journée se déroule, le programme est susceptible de changer (des réunions supplémentaires, formelles et informelles, étant ajoutées au calendrier). Les réunions peuvent également être annulées, les salles et les heures modifiées.

C'est en ligne que vous trouverez les informations les plus récentes sur les dates et lieux des réunions.

Des **écrans** sont répartis sur le site et donnent des mises à jour sur les horaires.

Sachez que certaines réunions peuvent ne pas figurer sur le programme journalier ni ailleurs. Il s'agit notamment de réunions informelles comme les groupes dérivés ou les groupes de rédaction (voir page 34).

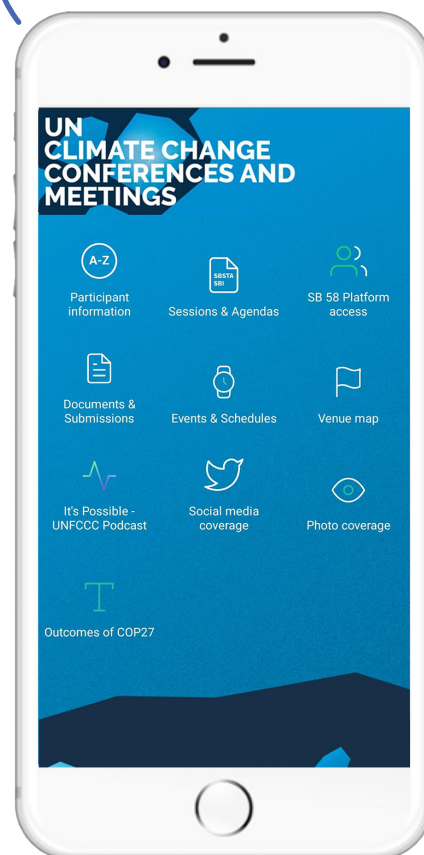
Mises à jour en direct

Cliquez sur « Schedule of Meetings » sur le site principal de la CCNUCC. Vous pouvez aussi trouver des informations sur la version française du site. Pensez à actualiser la page quand vous y revenez.

Conseil :

L'application ONU Climat est disponible sur Android et iTunes (visiter tinyurl.com/yj6b8mw6). Elle fournit (en anglais) des informations actualisées sur le lieu et l'heure des réunions, la logistique et d'autres informations et alertes lorsque de nouveaux documents sont émis.

L'APPLICATION ONU CLIMAT



5. Guide des négociations

5.1 Qu'est-ce qui vous attend dans les différentes réunions ?

Il y a différents types de réunions, qui varient en longueur et en ouverture, entre autres. L'interprétation est disponible pour certaines. Certaines sont dites « **formelles** » et d'autres « **informelles** » ; toutes deux font partie du processus de négociation. D'autres réunions, comme les **réunions de coordination** et les **réunions bilatérales**, ont aussi leur importance. Voici un mode d'emploi pour les quatre catégories.

Réunions formelles

Réunions plénières

Les réunions plénières sont **ouvertes à tous**, y compris les organisations observatrices et la presse. La salle est zonée en fonction des différents publics. Les plénières se déroulent dans une grande salle où se trouvent les drapeaux de pays disposés par ordre alphabétique. Il y a normalement quatre sièges par groupe (deux à la table, deux derrière) et des sièges à l'arrière pour les autres membres de la délégation. L'interprétation est généralement disponible, de sorte que les Parties peuvent prendre la parole ou écouter des orateurs dans n'importe laquelle des six langues des Nations Unies.

Chaque organe doit se réunir en séance plénière pour adopter des ordres du jour, convenir d'autres questions de procédure et adopter des décisions ou des conclusions, de manière à faire participer toutes les Parties. Il n'y a généralement qu'une plénière à la fois.

La session commence généralement par une **séance plénière d'ouverture** (de la COP, CMP, CMA ou d'autres organes) et une allocution d'entrée du président sortant de la COP et de son successeur, ainsi que du secrétaire exécutif de la Convention. Les Parties adopteront ensuite l'ordre du jour et traiteront d'autres questions de procédure, notamment l'élection du Bureau. Le président de la COP (qui préside les plénières de la COP-CMP-CMA) ou le président de l'organe concerné peut faire des propositions concernant la session et les Parties peuvent y répondre. En dernier lieu, le président invitera les Parties, puis les observateurs, à faire une déclaration.

LE PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La séance d'ouverture de la Conférence des Parties tient un bref débat sur le projet de règlement intérieur, parce que les règles de procédure de la CCNUCC n'ont jamais été formellement adoptées. Bien qu'elles appliquent le projet de règlement intérieur figurant au document FCCC/CP/1996/2, les Parties n'ont jamais réussi à se mettre d'accord sur l'article 42, qui traite du vote sur des questions de fond. Par conséquent, toutes les décisions sur des questions de fond de la CCNUCC, du protocole de Kyoto et de l'accord de Paris doivent être prises par consensus.

Déclarations :

Les déclarations pour les séances plénières sont généralement préparées et lues à haute voix. Les déclarations de groupe auront été soigneusement élaborées et acceptées par tous les membres du groupe avant d'être remises par le président ou le porte-parole. Les déclarations sont généralement disponibles sur le site Web de la CCNUCC après la session.

Le règlement intérieur :

Les Parties prennent la parole dans l'ordre protocolaire. Les groupes parlent en premier, suivis des Parties qui demandent la parole. Le Groupe des 77 et la Chine, le plus nombreux, prendra la parole en premier s'il la demande.

Interventions :

Les délégués peuvent faire des « interventions » en réponse à ce qui a été dit. Celles-ci ne sont pas préparées à l'avance. Elles sont plus fréquentes en petit comité qu'en plénière.

« **Suspension** » et « **clôture** »

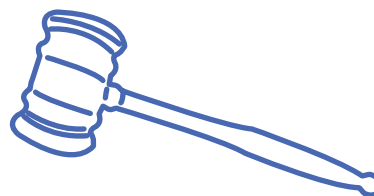
Lorsque le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP) s'est réuni avant la COP21, les coprésidents ont décidé de « suspendre » les réunions à la fin de chaque session plutôt que les « clôturer », afin que les réunions de la session suivante puissent reprendre plus rapidement sans avoir à adopter un nouvel ordre du jour.

Le président de la COP ou le président d'un organe peut demander, au cours d'une session, la tenue d'une ou de plusieurs **réunions de bilan** réunissant les Parties pour évaluer les progrès réalisés sur une question en particulier. Les Parties peuvent y demander au président de procéder différemment. Ces bilans ont généralement lieu en séance plénière.

C'est en général pendant la **séance plénière de clôture** que les décisions formelles ou les conclusions sont approuvées. Auparavant, les textes de décision ou le projet de conclusions sont négociés en plus petit comité et transmis au président de la COP (ou de l'organe spécial) pour le vote. La séance plénière de clôture comprendra souvent une allocution du président et du secrétaire exécutif de la COP, ainsi que les déclarations des parties et des observateurs.

MOTION D'ORDRE

Un délégué peut à tout moment (en séance plénière ou d'autres réunions formelles et informelles) déposer une motion d'ordre. Pour ce faire il demande la parole en levant la main ou en posant son porte-nom à la verticale. Une motion d'ordre est habituellement demandée pour les questions de procédure, par exemple concernant la façon dont la réunion est menée. Il ne peut s'agir d'une question de fond. Le président doit immédiatement donner la parole au délégué qui dépose une motion d'ordre. Il statue sur la suite à donner.



Groupe de contact

La COP-CMP-CMA (ou le SB) décide souvent en séance plénière que certains points ou sous-points de l'ordre du jour méritent d'être abordés car ils sont susceptibles de conduire à une décision de la COP, soit à la session en cours, soit de manière imminente. Ces discussions ont généralement lieu dans un cadre plus restreint, appelé groupe de contact. Deux personnes sont généralement invitées à animer chaque **groupe de contact**, l'une représentant une Partie visée à l'annexe I et l'autre une Partie non visée à l'annexe I.

Le groupe de contact propose un texte, par exemple un projet de décision ou de conclusion qu'il transmet ensuite à la plénière concernée (COP, CMP, CMA ou SB) pour qu'il soit formellement adopté (s'il s'agit d'un projet de décision) ou approuvé (s'il s'agit d'un projet de conclusion). Les projets de conclusions comprennent parfois un projet de décision recommandé à la COP-CMP-CMA pour adoption ; après que les conclusions ont été approuvées à la plénière du SB, le projet de décision est transmis à la plénière de la COP, de la CMP ou de la CMA pour adoption.

Les groupes de contact sont ouverts à toutes les Parties, mais pas toujours aux observateurs. Les co-facilitateurs du groupe de contact le disent clairement à l'attention de toutes les personnes présentes. Les organisations observatrices sont normalement autorisées à assister aux première et dernière réunions du groupe de contact.

Il n'y a généralement pas d'interprétation pendant les réunions du groupe de contact. Les négociations se déroulent en anglais et le texte de négociation est toujours rédigé en anglais. Les traductions des projets de décisions et de conclusions sont publiées peu avant leur adoption ou approbation.

Réunions informelles (« consultations informelles »)

L'un des présidents du SB peut aussi présenter un point de l'ordre du jour en plénière et proposer qu'il fasse l'objet de **consultations informelles**, sans créer de groupe de contact. C'est généralement le cas si les décisions ou conclusions précédentes n'indiquent pas tout à fait clairement que les débats à ce sujet conduiront à une nouvelle décision de la COP-CMP-CMA.

Ces consultations informelles peuvent déboucher sur des conclusions qu'un organe subsidiaire approuve et accompagne d'une recommandation pour que la COP adopte, idéalement, une décision correspondante à telle ou telle session. Ces réunions peuvent ressembler à des groupes de contact (deux co-facilitateurs sont désignés et les représentants de Parties siègent autour d'une table derrière leur porte-nom national).

À savoir :

Les réunions informelles sont normalement indiquées sur le programme journalier, mais pas systématiquement – surtout si elles sont convoquées au dernier moment. Elles sont annoncées lors de la réunion élargie (par exemple, le groupe de contact) et normalement aussi par e-mail. Assurez-vous que les délégués qui facilitent les groupes de contact ou les réunions informelles sur les éléments que vous suivez (ou les membres du secrétariat qui soutiennent ces groupes) aient bien votre adresse électronique. Ils distribueront généralement une liste de diffusion à cet effet pendant la première réunion tenue sur ce point de l'ordre du jour.

Documents officiels

Toute Partie (y compris la présidence d'un organe) peut produire et faire circuler des « documents officiels » pendant les sessions, en général pour faire avancer les discussions. Ce sont des documents informels qui n'ont pas de valeur juridique. Les Parties peuvent décider d'en tenir compte ou non pendant les négociations.

Les consultations « informal informals »

Il se révèle parfois nécessaire de poursuivre les discussions informelles entre les Parties pour sortir de l'impasse.

Dans ce cas, les co-facilitateurs du groupe de contact peuvent proposer aux Parties concernées de se rencontrer sans facilitation pour trouver un terrain d'entente (on oublie dans ce cas les drapeaux, et les délégués s'appellent par leur nom et pas par celui de leur pays). En anglais, ces pourparlers se nomment « **informal informals** ».

Une nouvelle fois, tout ce qui a été débattu est rapporté à la réunion immédiatement supérieure, à savoir le groupe de contact.

Certains des points à l'ordre du jour ou des sous-points discutés par les groupes de contact peuvent nécessiter une discussion plus approfondie, en particulier si les Parties ont du mal à s'accorder. Les co-facilitateurs du groupe de contact peuvent proposer aux Parties de se rencontrer en dehors du groupe de contact pour essayer de trouver un moyen d'avancer.

On les appelle parfois **consultations informelles** (en anglais *informal consultations*) ou **sous-groupes** (en anglais *spin-off groups*). À la réunion suivante du groupe de contact, les co-facilitateurs ou l'une des Parties impliquées rendent brièvement compte de ce qui s'est dit pour que tout le monde ait la même information.

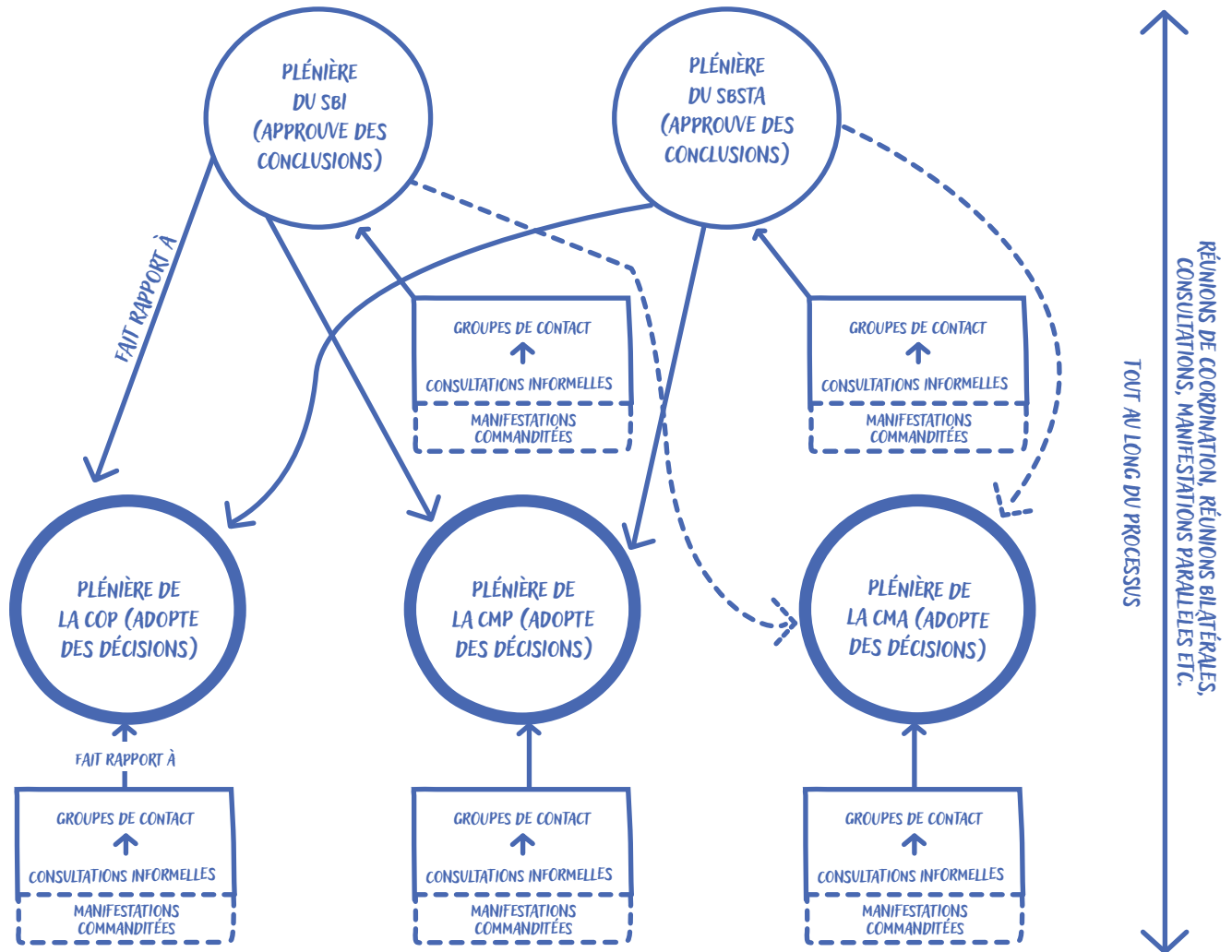
De même, si les Parties du groupe de contact n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un passage de leur texte (un alinéa par exemple), les co-facilitateurs peuvent suggérer que les Parties intéressées se rencontrent dans un **groupe de rédaction** informel, lequel cherche un langage de transition (c'est-à-dire un langage acceptable pour toutes les Parties), qu'il présente au groupe de contact pour que les Parties puissent l'approuver (ou l'amender).

C'est parce que les négociations doivent avoir lieu dans un certain délai que toutes ces consultations informelles ont lieu et que de nombreuses réunions ont lieu en parallèle. Il ne peut jamais y avoir plus de six réunions en même temps. Les décisions ou conclusions doivent être prêtes pour la fin de la session. Il y a tant de points à l'ordre du jour (une centaine pour une COP, chaque délégué en traitant plusieurs) que le temps des réunions formelles est compté pour chaque point de l'ordre du jour. Ce n'est pas parce qu'on a plus de temps pour négocier que le résultat sera meilleur.

En résumé : Dans le cadre des négociations, des groupes de contact et des consultations informelles ont lieu au sein de chaque organe. Tous les résultats du groupe de contact et des négociations informelles seront transmis à la plénière correspondante.

Rappelez-vous que la COP, la CMP et la CMA sont les organes décisionnels suprêmes de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ; par conséquent, tout ce qui est approuvé à l'une des séances plénières de la Conférence sera habituellement transmis à la réunion plénière de la COP-CMP-CMA pour approbation (voir l'organigramme ci-contre).

La hiérarchie des réunions



NOTES :

- IL PEUT Y AVOIR DES PLÉNIÈRES CONJOINTES (PAR EXEMPLE, COP-CMP OU SBI-SBSTA) QUI SE PENCHERONT SUR UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR RELEVANT DES DEUX ORGANES.
- DES ORGANES SPÉCIAUX PEUVENT ÊTRE CRÉÉS SOUS LA COP, LA CMP OU LA CMA. ILS RENDENT COMPTE À L'ORGANE DONT ILS DÉPENDENT, LEQUEL ADOpte DES DÉCISIONS SUR LA BASE DE LEURS TRAVAUX.
- POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES MANIFESTATIONS COMMANDITÉES, REPORTEZ-VOUS À LA PAGE 43.

Nos meilleures astuces :

Faites-vous des amis ! Un bon négociateur réseaute. C'est essentiel pour se tenir au courant. En outre, si les négociations peuvent être parfois tendues, de bonnes relations interpersonnelles peuvent jeter des ponts sur les fossés et contribuer à résoudre les différends.

En formulant des positions nationales ou de groupe, gardez à l'esprit que vous devrez sans doute parvenir à un compromis. Gardez un espace de négociation autour de votre position.

Réunions de coordination

Les réunions de coordination de groupe ont lieu tous les jours pendant les COP et les réunions des organes subsidiaires. Elles sont ouvertes aux membres du groupe et offrent l'occasion de faire le point sur ce qui se passe dans les différentes réunions et de se consulter sur les positions de groupe et la meilleure manière de procéder.

La première réunion de coordination est généralement une réunion préparatoire avant l'ouverture de la COP ou de la session des organes subsidiaires (voir page 28).

LES HORAIRES DES SESSIONS DE COORDINATION SONT GÉNÉRALEMENT LES SUIVANTS :

- 8h-9h: AGN | AOSIS | Groupe des PMA
- 9h-10h: G77 et Chine
- 13h-14h: Groupe des PMA
- 14h-15h: G77 et Chine
- 18h-19h: AGN | AOSIS

Réunions bilatérales

Une Partie ou un groupe peut demander une réunion bilatérale avec une autre délégation ou un autre groupe. Il peut s'agir de clarifier leur position et leurs intérêts, de trouver des points de convergence ou de partager leurs points de vue sur les moyens de sortir de l'impasse des négociations. Les réunions bilatérales sont des réunions à huis clos, ouvertes uniquement aux délégués invités. Des discussions entre deux ou plusieurs négociateurs peuvent également avoir lieu dans des contextes très informels dans les couloirs, autour d'un café ou d'un repas. Ces rencontres peuvent être extrêmement utiles pour mieux comprendre la position des uns et des autres et trouver un terrain d'entente.

Les sessions de négociation sont désormais virtuelles !

La pandémie de COVID nous a obligés à nous adapter à de nouvelles méthodes de travail, et le processus de la CCNUCC n'y a pas fait exception. Les délégués qui ne sont pas en mesure d'assister physiquement aux conférences des Nations Unies sur le changement climatique (SB ou COP) peuvent désormais assister aux discussions par thèmes sur une plateforme interactive qui diffuse des contenus en direct. La plateforme indique la programmation des sessions et des événements parallèles ; elle propose également les documents de session et un espace où les participants virtuels peuvent interagir et communiquer en réseau.

Comment cela fonctionne-t-il ?

La plateforme est accessible à tous les participants inscrits à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (SB et COP). En règle générale, les délégués reçoivent un e-mail après leur inscription. Cet e-mail contient le nom d'utilisateur et le mot de passe permettant d'accéder à la plateforme.

QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE LES NÉGOCIATIONS SONT DIFFICILES ?

Les négociations se passent rarement tout en douceur, et la présidence de la COP ou d'un organe subsidiaire mène la plupart du temps des consultations avec certaines Parties, en marge d'une session, pour trouver des moyens d'avancer. Les invités à ces consultations dépendent de qui les a demandées. Il s'agit généralement des présidences ou porte-parole des groupes de pays et des représentants des délégations qui ont une opinion tranchée sur la question.

Les réunions bilatérales se tiennent généralement en petit comité. Cela dit,


à moins que la liste d'invitation ne soit explicite, il n'y a pas de règle définie sur qui devrait assister et qui n'a pas besoin de le faire. Si vous voulez y participer (ce qui peut vous aider à mieux comprendre les questions en suspens), rapprochez-vous du président ou du coordonnateur, ou encore de votre chef de délégation.

Le président du G77 et Chine (ou les présidents des autres groupes) peuvent également consulter divers délégués sur une question en suspens au sein du groupe. À cette fin, une série de consultations en petit comité ont généralement lieu.

Amis de la Présidence :

Parfois, la personne qui préside la COP ou la réunion crée de petits groupes de délégués (soigneusement équilibrés pour que les intérêts et opinions le soient aussi) qui l'aident à mener des consultations ou d'autres tâches. On appelle ces petits groupes les « amis de la présidence ».

Semaine 1, jour 2

		Remarques
8h00–9h00	Coordination du groupe Afrique	Il y a du nouveau
9h00–10h00	Coordination G77 et Chine	Finaliser la déclaration du président du G77 au SBI - le texte est à l'écran, on n'a plus beaucoup de temps !
10h00–13h00 [Période de négociation]	Séance plénière d'ouverture du SBI	Me suis glissée dehors pour acheter un sandwich avant la coordination des PMA... Isatou a pris des notes pour moi en échange d'un sandwich.
13h00–14h00	Coordination du Groupe des PMA	Les négociations sur le Fonds pour l'adaptation ont commencé pendant que j'étais en plénière. Il faut que je sache ce qui s'est passé pendant mon absence.
14h00–15h00	Coordination du G77 et Chine	Discussions approfondies. L'équipe d'adaptation va utiliser un Groupe Google pour se tenir au courant. Happé un café et des fruits au passage (c'était mon déjeuner !) en allant à la réunion du groupe de contact. 
15h00–18h00 [Période de négociation]	15h00–16h00 : Groupe de contact sur le point 7 b) de l'ordre du jour (SBI) 16h00–17h00 : Coordination des PMA pour l'équipe d'adaptation 17h00–18h00 : consultations informelles sur le point 7 b) de l'ordre du jour (SBI)	Je soutiens Bubu, le négociateur en chef des PMA. Le soutien financier pour les PNA s'annonce difficile. On fera des consultations informelles... Réunion de l'équipe adaptation PMA pour préparer le groupe de contact concernant les PMA. Du neuf. Consultations informelles - important pour que les dispositions sur l'appui aux PNA soient claires. Le coordonnateur du Groupe Afrique nous a soutenus. On y est arrivé ! On rend compte demain au groupe de contact.
18h00–19h00	Coordination du Groupe Afrique (si nécessaire)	Yes ! Les consultations informelles ont pris fin 5 minutes plus tôt que prévu. Il est temps d'aller dîner avant la coordination !
19h00–20h00	Coordination du groupe PMA	Coordination PMA - la stratégie pour demain. On dirait que l'équipe Adaptation aura une longue journée...

Semaine 2, jour 4

		Notes
8h00–9h00	Coordination du groupe Afrique.	De la folie furieuse. Hier on est restés jusqu'à 2h du mat'! 🕒
9h00–10h00	Coordination du G77 et de la Chine.	Le président du G77 nous dit que le président de la COP voulait le point de vue de toutes les Parties. Partie avant la fin pour une réunion de l'équipe d'adaptation du G77 en vitesse avant le groupe de contact.
10h00–13h00 [Période de négociations]	10h00–11h00 : groupe de contact sur le point 7 b) de l'ordre du jour (SBI)	Presque fini les « Questions relatives aux PMA ». Plus que 4 alinéas à boucler. Ouais!
	11h00–12h00 : consultations informelles avec le président de la COP	Le point 3 de l'ordre du jour de la COP a tenu le coup... Le président de la COP souhaite rencontrer le groupe PMA. Invitée à la réunion. 😊
	12h00–13h00 : dernier groupe de contact sur le point 7 b) de l'ordre du jour (SBI)	« Questions relatives aux PMA » - c'est fini ! Les facilitateurs soumettront le projet de décision à la plénière du SBI cet après midi.
13h00–14h00	Coordination du Groupe PMA	
14h00–15h00	Coordination du G77 et de la Chine - Bilatérale avec l'UE	Avec le président des PMA pour un accord bilatéral avec l'UE sur le point 3 de l'ODJ. Dur. J'AI FAIM !
15h00–18h00 [Période de négociations]	Séance plénière du SBI	J'ai l'impression que les discussions tournent en rond.
	15h00–16h00 : groupe de contact sur le point 3 de l'ordre du jour de la COP	
	17h00–18h00 : consultations informelles sur le point 3 de l'ordre du jour de la COP	On fait des progrès !
18h00–19h00	Coordination du Groupe Afrique	Réunion avec le président de la COP. Et un repas chaud !
19h00–21h00 [Période de négociations]	19h00–21h00 : consultations informelles (19h00-20h00 Coordination du Groupe des PMA)	Consultations informelles prévues en plein pendant la coordination. Un vrai casse-tête. On a dû se séparer dans la délégation.
21h00– ...	Suite des consultations informelles	Le président de la COP a demandé de nouvelles consultations avec les PMA à 00h30.
	0h30 : consultations avec le président de la COP sur le point 3 de l'ordre du jour	Les consultations informelles reprendront à 2h du matin. Là, il me faut soit un café soit un canapé pour dormir une heure.
	2h00– ... : des consultations informelles reprennent sur le point 3 de l'ordre du jour	Le président de la COP a publié un nouveau texte... Les Parties sont contentes dans l'ensemble mais on n'y est pas encore.
	4h30	Texte approuvé !!! La plénière de clôture est prévue pour 7h00.
7h00	Session plénière de clôture de la COP.	C'est fini !!!

5.2 Les résultats : de quoi s'agit-il ?

Pour plus d'informations, consultez notre Manuel de terminologie des négociations sur le climat (en anglais : tinyurl.com/47a4kxa4 et en bilingue anglais-français : tinyurl.com/4ydd9x4a)

Nouveaux accords :

Les nouveaux accords doivent eux aussi être adoptés par les décisions de la COP. Le premier alinéa du dispositif de la décision 1/CP.21, par exemple, dit que « [la Conférence des Parties] décide d'adopter l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (...) figurant en annexe ».

Les décisions

La COP, la CMP et la CMA adoptent des décisions et ces séries de décisions sont le résultat des sessions de la COP. Elles visent à faire progresser la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris en actionnant différents engagements.

Les décisions commencent généralement par un « préambule » qui donne le contexte et qui guide l'interprétation du « dispositif » (en anglais, « operative text »). Le premier verbe utilisé dans les paragraphes du préambule est généralement au participe présent (« notant », « considérant », etc.).

Le préambule (qui en lui-même n'a pas force de loi) est suivi d'un dispositif dont les alinéas sont numérotés. Ces derniers sont au cœur de la décision et indiquent ce que les Parties ont accepté de faire concrètement.

Les décisions ont une cote qui indique la session COP, CMP ou CMA à laquelle elles ont été adoptées. La cote est plus précise que le titre et c'est donc le plus souvent ce qu'on utilise pour faire référence au texte (par exemple la décision 1/CP.21 : Adoption de l'Accord de Paris ou la décision 1/CMP.11 : Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation).

Les décisions sont compilées à la fin de chaque session dans le rapport de la COP-CMP-CMA. Vous pouvez également les rechercher une à une sur le site de la CCNUCC.

Rédaction du texte

L'essentiel des négociations se déroule dans le cadre de groupes de contact et de réunions informelles. Habituellement, lors des premières sessions des groupes de contact, les Parties ont une discussion générale pour exprimer leurs positions et leurs intérêts sur le thème débattu. La personne qui préside la discussion (la présidence de la COP, les co-présidents d'un organe spécialisé ou les co-facilitateurs d'un groupe de contact) peut également consulter les parties dans un cadre restreint, en particulier lorsque des points de divergence majeurs se sont déjà manifestés.

Passé cette étape, le président de la séance propose généralement une première version d'un projet de texte (décision, conclusion ou accord) qui tente de refléter ce qui a été débattu. Souvent, ils auront invité à l'avance les Parties à leur envoyer des propositions écrites par e-mail afin de les aider à produire un projet équilibré (avec le soutien du secrétariat). Les parties entament alors leurs négociations sur la base de ce texte.

Il est utile de se familiariser avec le vocabulaire technique essentiel utilisé lors des négociations :

« **Formulation convenue** » (« **agreed language** » en anglais) : on emploie souvent un texte issu mot pour mot de la Convention, du Protocole de Kyoto, de l'Accord de Paris ou de toute décision préalablement convenue pour rédiger de nouvelles décisions, faire en sorte qu'un thème ou un concept reste d'actualité ou sortir d'une impasse.

Crochets [...] : Le texte entre crochets n'a pas encore fait l'objet d'un accord. Il est en cours de négociation.

« **Ad ref.** » : Lorsque, dans un texte, un alinéa a été finalisé mais que d'autres parties du texte sont encore en négociation (donc entre crochets), le président du groupe de contact peut indiquer qu'il est cité « ad referendum » (en abrégé « ad ref. »). Cela signifie qu'il n'est plus ouvert à négociation. On peut aussi le faire comprendre en supprimant les crochets.

Les alinéas du préambule sont cités par un « **PP** », parfois suivi d'un nombre ; dans le texte définitif, les paragraphes du préambule ne seront pas numérotés.

Les alinéas du dispositif sont cités par un « **OP** » suivi de leur numéro.

Proposer de nouveaux paragraphes

Lorsque les Parties souhaitent **insérer** de nouveaux alinéas dans un projet de texte, elles mentionnent l'alinéa précédant directement leur nouvelle proposition, suivi d'un multiplicatif latin de manière à indiquer exactement où elles veulent faire la modification (et pour que tout le monde puisse suivre) :

Bis (2) ; ter (3) ; quater (4) ; quinquies (5) ; sexies (6) ; septies (7) ; octies (8) ; novies (9) ; decies (10)

Bis et ter sont les plus fréquents.

Donc, si un délégué dit vouloir proposer des éléments de langage pour un « OP3bis » cela signifie qu'il souhaite insérer un nouveau paragraphe directement après OP3. Il ou elle lit son projet de texte à haute voix.

La même personne ou une autre Partie peut alors mettre son badge à la verticale pour demander la parole et proposer un « OP3ter », ce qui signifie qu'elle veut ajouter un nouveau paragraphe à la suite de l'OP3bis qui vient d'être proposé.

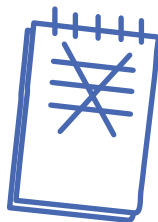
De même, les Parties qui proposent un nouveau paragraphe pour remplacer celui qui figure dans le projet de texte se réfèrent audit paragraphe suivi de la mention « alt ».

Donc, si quelqu'un dit : « Je voudrais proposer un PP5alt », cela signifie qu'il ou elle voudrait supprimer le PP5 actuel et le remplacer par un nouveau texte.

Pour prendre l'exemple précédent, une Partie peut également proposer un « OP3bis alt » en alternative à l'OP3bis de l'autre Partie.

Les conclusions

Le SBI et le SBSTA adoptent chacun des **conclusions**. Ce sont les résultats des négociations sur les points dans leurs ordres du jour respectifs. Ces conclusions n'ont pas réellement force de loi, mais elles font des recommandations à la COP : elles montrent l'orientation des négociations sur diverses questions.



Parfois, les conclusions comprennent le texte d'un projet de décision que l'organe recommande à la COP-CMP-CMA d'adopter.

Les organes spéciaux peuvent également approuver des conclusions.

À la fin de la session, chaque organe subsidiaire publie un rapport sur les négociations et les conclusions approuvées pour chaque point de l'ordre du jour. Avant la sortie de cette compilation, les documents individuels où figurent les projets de conclusions (ou le texte définitif) relatifs à chaque point de l'ordre du jour seront publiés sur le site web de la CCNUCC.

Les conclusions approuvées pour chaque point de l'ordre du jour figurent dans le rapport de chaque organe subsidiaire.

5.3 Manifestations parallèles aux négociations

Des réunions, des manifestations et des activités sont souvent organisées parallèlement aux principales activités de négociation. Ce sont autant d'occasions pour les négociateurs de mieux saisir les problèmes et d'établir de précieux contacts. Ces manifestations peuvent être liées au processus de la COP-CMP-CMA (voir ci-dessous les ateliers et les manifestations commanditées) ou organisées par des observateurs.

Ateliers et manifestations commanditées

Parfois, une décision de la COP-CMP-CMA ou d'un organe subsidiaire donne mandat à un organe constitué (tel que le Comité d'adaptation ou le LEG) d'organiser un atelier ou une manifestation lors d'une future session de négociation, généralement avec le soutien du secrétariat. Ces manifestations commanditées (« mandated events » en anglais) ne sont pas un espace de négociation mais sont destinés à soutenir cette dernière. Elles peuvent avoir pour but de partager des expériences, de clarifier une question soulevée par des experts techniques ou de susciter une réflexion collective sur une question en vue d'informer ou de faire progresser les négociations.

Les ateliers sont généralement ouverts aux observateurs et les organisateurs peuvent également y convier des représentants d'autres organes de la CCNUCC ainsi que des organisations observatrices. Les délégués présents ne doivent pas nécessairement parler ou participer au nom de leur pays. Ils peuvent offrir en partage les enseignements permettant de faciliter ou de faire avancer les négociations sur le thème retenu pour l'atelier.

Manifestations parallèles

Des manifestations parallèles se déroulent en marge des activités officielles de la COP ou des organes subsidiaires. Ce sont autant d'occasions pour les Parties et les organisations observatrices de partager leurs points de vue et de montrer leur travail. Elles permettent aussi de réseauter. Les négociateurs sont souvent invités à participer. Les manifestations parallèles officielles sont organisées par le secrétariat de la CCNUCC et se déroulent sur le lieu de la réunion (la Zone bleue), de sorte qu'il faut être accrédité (c'est-à-dire doit avoir un badge) pour y participer. Les manifestations parallèles organisées dans la Zone verte sont ouvertes à tous.

Le calendrier des manifestations parallèles est sur le site web de la CCNUCC. Les organisations observatrices organisent aussi des manifestations parallèles non officielles pour permettre aux personnes sans accréditation de partager à la discussion.

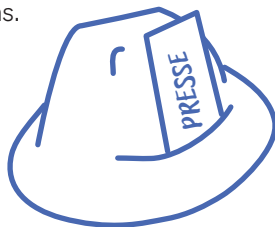
Les zones :

Le lieu des négociations s'appelle la Zone bleue. Vous devez être accrédité pour y entrer. Il existe aussi une Zone verte, normalement pas trop loin, ouverte au grand public. La Zone verte est couverte d'espaces d'exposition. Elle est également utilisée pour les manifestations parallèles.

Salles de conférence de presse : Elles doivent être réservées à l'avance en ligne : tinyurl.com/mthk3fm

Conférences de presse

Le processus de la CCNUCC a suscité un intérêt croissant de la part des médias au fil des ans, et un grand nombre de journalistes sont généralement accrédités pour assister aux sessions de la COP et des organes subsidiaires. Ils suivent les négociations. Des conférences de presse sont organisées par le secrétariat sur demande d'une Partie, d'un groupe, d'une alliance informelle de Parties ou par des organisations observatrices. Une conférence de presse permet de donner plus de traction à telle ou telle question en cours de discussion. Elles sont généralement aussi diffusées en direct sur internet. Le secrétaire exécutif de la CCNUCC organise généralement des points de presse pour informer les médias de l'avancée des négociations.



Les observateurs

Souvent négligés, les observateurs ont en fait un rôle essentiel à jouer dans le processus de la CCNUCC. Ils apportent aux négociations une pluralité de points de vue, de perspectives et d'expertise. Ils peuvent aider les Parties à être plus ambitieuses dans leurs décisions et actions, ou les y pousser.

Les observateurs peuvent établir un lien avec les acteurs en présence en dehors du processus de la CCNUCC, ce qui signifie qu'ils peuvent exercer un rôle de surveillance lorsque, selon eux, les Parties n'ont pas d'ambition, ou laissent filer leurs engagements. Ils ne s'en privent pas. À l'inverse ils peuvent mettre en exergue des actions et des déclarations ambitieuses pour encourager les administrations exemplaires ou amplifier les voix des Parties et autres acteurs qui n'arrivent pas à se faire entendre.

BINGOS, RINGOS, YOUNGOS...

Les ONG jouant un rôle d'observation entrent généralement dans l'une des neuf catégories suivantes :

- ONG commerciales et industrielles (BINGOs)
- ONG environnementales (ONGE)
- Autorités locales et municipales (LGMA)
- Organisations de peuples autochtones (IPO)
- Recherche et ONG indépendantes (RINGOs)
- ONG syndicales (TUNGO)
- Agriculteurs et ONG agricoles (les agriculteurs)
- Femmes et les ONG (femmes et genre)
- ONG de jeunesse (YOUNGOs).

Pendant les réunions, les observateurs sont au fond ceux qui peuvent dire ce que les Parties doivent taire.

Les représentants des organisations observatrices sont parfois invités à participer à des manifestations commanditées, tels des ateliers en session (voir page 43), en tant qu'intervenants ou pour faciliter les discussions. Ils s'engagent également dans le processus de négociation à travers des manifestations parallèles (voir page 43) et tiennent souvent des stands, où ils partagent des publications et discutent avec les participants (voir le site web de la CCNUCC pour la liste complète des exposants). Le site de la COP comprend généralement un très grand espace dédié aux stands.

En séance plénière (si le temps le permet), le président de la COP ou un président de l'un des organes subsidiaires donnera généralement la parole à un représentant des groupes d'ONG.

Astuce essentielle :

Certaines organisations sortent chaque jour un résumé de ce qui s'est dit la veille. Ces documents peuvent être extrêmement utiles pour avoir une idée globale de la progression des négociations.

Gardez notamment à l'œil le **Bulletin des Négociations de la Terre** (ENB), les topos du **Third World Network** (TWN) et les **bulletins d'information d'ECO**. On en trouve souvent quelques exemplaires à disposition sur les tables non loin du lieu des négociations ainsi qu'au centre de documentation. Vous pouvez également les trouver sur leur site web ou les consulter sur votre téléphone à l'aide de leurs applications respectives.

BON À SAVOIR : LES COTES DES DOCUMENTS DE LA CCNUCC

Une cote figure dans le coin supérieur droit de tous les documents officiels des Nations Unies (y compris les projets de décisions et de conclusions, mais pas les documents officiels).

Si vous vous familiarisez avec le système de cotes, vous saurez toujours si vous avez le bon document sous les yeux. Chaque cote de la CCNUCC commence par « FCCC » suivi du code de l'organisme concerné et de l'année où le document est sorti :

- **/CP/[année]** pour la COP
- **/KP/CMP/[année]** pour la CMP
- **/PA/CMA/[année]** pour la CMA
- **/SBI/[année]** pour le SBI
- **/SBSTA/[année]** pour le SBSTA
- **/APA/[année]** pour l'APA
- ou **/TP/[année]** s'il s'agit d'un document technique qui n'est pas associé à un organe en particulier.

Après l'année, on trouve normalement un numéro, une lettre et encore un numéro.

Une cote en **-/L. ...** signifie que le document est un brouillon, le numéro indiquant la version. Vous entendrez des gens parler de « L. docs ». Rappelez-vous : les projets de conclusions issus des organes subsidiaires qui n'ont plus besoin que d'une approbation formelle en plénière pour être considérés comme finaux restent des « L. docs. » jusqu'à ce que le vote final ait lieu. Vous aurez besoin de savoir quel numéro porte le dernier L. doc qui est transmis à la plénière pour approbation.

Autres codes utiles :

- **/CRP/** indique un document de séance, c'est-à-dire que les Parties ont accepté de l'utiliser comme base de négociation.
- **/INF/** se rapporte aux notes d'information : synthèses des communications établies par le secrétariat ou listes de participants, entre autres.

- **/MISC/** pour les documents divers, compilations de contributions des Parties ou d'observateurs, par exemple.

La cote peut se terminer par :

- **/Add.** ... pour addendum (généralement la deuxième partie d'un rapport)
- **/Corr.** pour les documents nécessitant une correction (qui peut ne concerner qu'une des langues)
- **/Rev.** pour les documents dont le texte a été révisé à partir de la version précédente

La décision 1/CP.21 adoptant l'Accord de Paris, par exemple, est sortie sous la cote FCCC/CP/2015/10/Add.1

Économies de papier

La CCNUCC essaie de se passer de papier en fournissant des documents sur son site Web, sur ses apps et en mettant à disposition une technologie « touch-to-collect » pour distribuer des ressources numériques. Des copies papier des programmes quotidiens, des ordres du jour ou des projets de texte sont généralement disponibles auprès du Centre de documentation (pour le trouver, consultez le plan du site de la conférence).

5.4 Comment arriver à une décision

Avant la session, on distribue un ordre du jour provisoire « annoté ». Les Parties élaborent des positions nationales sur les questions qu'elles jugent importantes.

Au cours des **réunions préparatoires** et des **réunions de coordination**, les groupes de Parties discutent des positions de groupe et des stratégies de négociation pour la session.

En **plénière** (et à travers les soumissions), les Parties (et les groupes) font part de leurs positions.

Lors de la **plénière**, les présidents de la COP, des organes subsidiaires et des organes spéciaux mettent en place des **groupes de contact** sur tel ou tel point ou sous-point de l'ordre du jour, ou sur une thématique particulière.

Au sein du **groupe de contact**, les Parties clarifient leurs positions et leurs intérêts. S'il leur semble qu'une question mérite d'être approfondie, les présidents peuvent créer un **sous-groupe**. Ils peuvent également tenir des consultations informelles avec les Parties.

Les Parties peuvent également discuter entre elles lors de réunions bilatérales informelles ou de rencontres individuelles. Les sous-groupes rendent compte au groupe de contact (idéalement en indiquant comment aller de l'avant).

Les présidents ou facilitateurs du groupe de contact présentent alors un projet de texte. Les Parties commencent à négocier sur la base du texte projeté sur un écran.

Si les négociateurs se heurtent à une impasse à cause d'un alinéa, les présidents ou les facilitateurs peuvent mettre en place un **groupe de rédaction** pour aider à rédiger un texte de compromis. Les délégués peuvent aussi décider de le faire par eux-mêmes en prenant des contacts en marge des négociations. Le groupe de rédaction renvoie son nouveau texte au groupe de contact (il est alors accepté ou travaillé plus avant).

Le groupe de contact est d'accord sur un **projet de texte** (contenu dans un doc /L.). Les coprésidents ou co-facilitateurs rapportent ce texte à leur organe et/ou au président de la COP.

Le projet de texte est transmis à la plénière, où il est formellement approuvé et adopté. Si le texte doit devenir une décision de la COP mais n'a été approuvé que par un organe subsidiaire, la ou les personnes présidant l'organe en question transmettent le texte à la COP et en recommandent l'adoption. Lors de la plénière de la COP, la décision est mise à l'ordre du jour et le président donne un coup de marteau sur son pupitre lorsque la décision est adoptée.

(Rappelez-vous : lors des sessions de la COP, la CMP, la CMA, le SBI, le SBSTA et les organes spéciaux se réunissent en parallèle et les résultats de leurs discussions doivent être rapportés à la plénière. Les sessions plénières ne se chevauchent pas, mais les groupes de contact et les réunions informelles le peuvent.)

5.5 Conseils pratiques : pendant la session

TIREZ PARTIE DE LA TECHNOLOGIE.

Téléchargez WhatsApp sur votre téléphone ou votre ordinateur portable.

Mettez en place ou rejoignez un groupe WhatsApp pour établir un lien avec votre équipe de négociation.

Procurez-vous un téléphone ou une carte SIM locale.

Enregistrez un numéro de taxi local dans votre téléphone.

**DORMEZ OU FAITES UNE SIESTE
CHAQUE FOIS QUE VOUS LE POUVEZ.**



**N'OUBLIEZ PAS DE MANGER
ET DE BOIRE. VOUS NE
TRAVILLEREZ PAS BIEN SINON.**



VEILLEZ À NE PAS TOMBER MALADE !

Prenez des vitamines et faites en sorte de rester en bonne santé. Le processus de négociation n'attendra ni les malades ni les absents.

RESTEZ JOIGNABLE.

Munissez-vous de cartes de visite, si vous en avez, ou créez une carte de visite numérique avec un code QR. Il est particulièrement important d'aller au premier groupe de contact ou à la première consultation informelle. Le secrétariat recueillera les adresses électroniques des membres du groupe. Les personnes figurant sur la liste recevront les versions mises à jour du texte, l'heure de la réunion et les changements de salle, ainsi que toutes les autres annonces.

Assurez-vous que votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone figurent également sur les bonnes listes lors des réunions de coordination de groupe.

6. Ressources utiles

Nos boîtes à outils

Abesinghe, A, Prolo, C, Tenzing, J (2015)
Climate negotiations terminology: the pocket
guide. IIED, London. www.iied.org/10148iied

Abesinghe, A, Prolo, C, Tenzing, J (2016)
Manuel de terminologie des négociations sur
le climat : anglais-français. IIED, London.
www.iied.org/fr/10148FIIED

En ligne

Site de la CCNUCC :
<https://unfccc.int>

Bulletin des Négociations de la Terre :
<https://enb.iisd.org>

ECO (Réseau action climat international) :
www.climatenetwork.org/eco-newsletters

Maison du climat :
www.climatechangenews.com

Carbon Brief :
www.carbonbrief.org

Sur X (anciennement Twitter)



[@UNFCCC](#)

Compte officiel du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Existe aussi en français ([@CCNUCC](#)), espagnol ([@CMNUCC](#)) et allemand ([@UNKlima](#))

[@IISD_ENB](#)

L'équipe du Bulletin des Négociations de la Terre de l'IISD aux négociations de la CCNUCC sur les changements climatiques

[@CANIntl](#)

Réseau de plus de 1 900 ONG luttant contre les changements climatiques. On y trouve des informations actualisées sur les négociations sur le climat menées à l'ONU, le bulletin de l'ECO, Fossil of the Day et d'autres activités destinées aux membres

[@IIED](#)

Compte de l'Institut international pour l'environnement et le développement

[@IPCC_CH](#)

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est le principal organisme international d'évaluation des changements climatiques

[@LDCChairUNFCCC](#)

Présidence du groupe des Pays les moins avancés lors des négociations de l'ONU sur le changement climatique, œuvrant pour un accord mondial solide et équitable

[@AOSISChair](#)

Présidence de l'Alliance des petits États insulaires

[@AGNChairUNFCCC](#)

Présidence du Groupe africain de négociateurs

Quand on participe pour la première fois aux négociations de l'ONU sur le climat, surtout s'il s'agit d'une session de la Conférence des Parties (COP), on peut facilement être en proie au découragement. Peuplée de multiples réunions parallèles, de jargon et d'une forêt d'acronymes, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est un processus d'une complexité redoutable.

Cette boîte à outils aidera les délégués débutants, en particulier ceux issus des pays les moins avancés, à trouver leur chemin d'une session l'autre. S'intéressant davantage au processus des négociations qu'à leur contenu, elle donne des conseils de survie pour chaque jour (et chaque nuit).



Institut international pour l'environnement
et le développement

44 Southampton Buildings, Londres, WC2A 1AP, Royaume-Uni

Tel : +44 (0) 20 3463 7399

www.iied.org

Facebook : www.facebook.com/thelIIE

Twitter : @iied

LinkedIn : www.linkedin.com/company/iied/

Téléchargez d'autres publications sur <http://iied.org/publications>

L'IIED est un organisme de recherche en politiques et plans d'action. Nous promovons le développement durable afin d'améliorer les moyens de subsistance et de protéger les environnements dont ces moyens de subsistance dépendent. Nous sommes spécialisés dans l'établissement de liens entre les priorités locales et les enjeux mondiaux. L'IIED est basé à Londres et intervient en Afrique, en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le Pacifique aux côtés de certaines des populations les plus vulnérables du monde. Nous travaillons avec elles afin de faire entendre davantage leur voix dans les instances de prise de décisions les concernant, des conseils de village aux conventions internationales.